



Les *GRAT* Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 27

" Réfléchir à changer "

Octobre – Décembre 2008



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



Koutiala et son hinterland

Programme prioritaire de développement économique local - PPDEL

Table des matières

Sigles et abréviations	1
Résumé.....	2
Introduction	4
1. Matrice des interrelations entre secteurs et composition du PPDEL	6
1.1. Interdépendances sectorielles	6
1.2. Composition du PPDEL	7
2. Programme prioritaire de développement territorial	9
2.1. Découpage territorial	9
2.2. Spatialisation des projets prioritaires de relance de l'économie locale	15
3. Programme d'investissement prioritaire.....	20
3.1. Aménagement de plaines et retenues d'eau.....	20
3.2. Infrastructures routières	24
3.3. Urbanisation, voirie et assainissement.....	32
3.4. Infrastructures sociales de base.....	41
3.5. Créneaux porteurs.....	50
3.6. Estimation du coût des investissements.....	50
4. Programme d'entretien prioritaire	54
4.1. Types d'entretien	54
4.2. Patrimoine bâti.....	55
4.3. Voiries et ouvrages de drainage.....	60
4.4. Espaces et places publiques	65
4.5. Routes de liaison.....	66
4.6. Entretien induit par le PIP.....	71
4.7. Récapitulatif des coûts d'entretien.....	75
5. Programme de mobilisation des ressources	77
5.1. Analyse de la chaîne fiscale.....	77
5.2. L'ajustement fiscal	80
6. Programme de réforme du management municipal.....	82
6.1. Etat des lieux	82
6.2. Réformes proposées.....	85
6.3. Evaluation du coût des réformes.....	86
7. Portefeuille de projets de relance de l'économie locale	88
7.1. Transformation des produits locaux	89
7.2. Electrification rurale	89
7.3. Assainissement	89
7.4. Transport urbain collectif	90
7.5. Appui à la promotion féminine.....	90
7.6. Travaux publics	90
8. Evaluation du coût du PPDEL	92
8.1. Financement du PPDEL par Koutiala.....	96
8.2. Contribution des communes de l'hinterland.....	96
8.3. Appui des autres partenaires	96
Conclusions.....	98
Références bibliographiques	100
Annexe. Calcul des coûts d'entretien PIP	101

Sigles et abréviations

ACGC	Association des conseillers en gestion communale
AMADER	Agence malienne de développement de l'électrification rurale
ANPE	Agence nationale pour la promotion de l'emploi
BNDA	Banque nationale de développement agricole
CCC	Centre de conseil communal
CHU	Centre hospitalier universitaire
CMDT	Compagnie malienne pour le développement des textiles
CRDE	Cadre de référence pour le développement économique local
CSCOM	Centre de santé communautaire
CSSREF	Centre secondaire de santé de référence
DNACPN	Direction nationale de l'assainissement et du contrôle des pollutions et nuisances
ECOLOC	Economie locale
HUICOMA	Huilerie cotonnière du Mali
PDM	Partenariat pour le développement municipal
PDESC	Plan de développement économique, social et culturel
PDSU	Programme de développement social urbain
PEP	Programme d'entretien prioritaire
PIP	Programme d'investissement prioritaire
PMR	Programme de mobilisation des ressources
PPDEL	Programme prioritaire de développement économique local
PPDT	Programme prioritaire de développement territorial
PPP	Portefeuille de projets prioritaires
RN	Route nationale
SDAU	Schéma directeur d'aménagement urbain
TDRL	Taxe de développement régional et local
TP	Travaux publics

Résumé

Dans le cadre des études ECOLOC initiées avec l'appui de la coopération suisse en vue de soutenir le processus de décentralisation et de développement urbain de Koutiala et son hinterland, un Cadre de référence pour le développement économique appelé CRDE avait été élaboré. Ce cadre a identifié les enjeux stratégiques et défini les orientations structurelles pour le développement futur. Ses principales conclusions ont été mises ensemble avec les résultats des consultations menées, avec les acteurs locaux, à Koutiala et dans son hinterland.

La tranche opérationnelle du Cadre de référence pour le développement économique (CRDE) de Koutiala et son hinterland est le Programme prioritaire de développement économique local (PPDEL), en tant que programme d'intervention à plus court terme, correspondant à l'exercice d'un mandat municipal.

Le PPDEL opérationnalise, à moyen terme, le CRDE aux multiples plans spatial, de l'investissement, de l'entretien du patrimoine communal, de la fiscalité, du management municipal et de relance de l'économie locale. Aucune de ces composantes ne doit être considérée comme détachée des autres tellement l'interdépendance entre les programmes est importante. L'atteinte des objectifs du programme nécessite également des efforts en faveur de la constitution et de la mise en œuvre d'un Portefeuille de projets prioritaires de relance de l'économie locale, en particulier entre la commune, le secteur privé et les autres acteurs locaux.

Sur une période de 5 ans, le coût total du PPDEL est estimé à 97 milliards de francs cfa, soit une moyenne de 19 milliards de francs cfa par an. Ce coût se décompose en 94 milliards de coût d'investissement, soit 97% du coût total du PPDEL, 3 milliards de charges d'entretien et 22 millions pour les réformes du management municipal.

Réparti par acteur, le PPDEL sera financé à hauteur de 20% par la commune urbaine de Koutiala, 5% par les communes de l'hinterland et 75% par les autres partenaires dont l'Etat.

Le financement du PPDEL à la charge de la commune urbaine de Koutiala qui s'élève à environ 19 milliards de francs cfa sur les 5 prochaines années est orienté principalement vers la réalisation du Programme d'investissements prioritaires notamment la réalisation des voies d'accès, les travaux de voirie et d'assainissement et la construction d'équipements marchands et divers travaux d'urbanisation.

La contribution des communes de l'hinterland à la mise en œuvre du PPDEL, estimée à environ 5 milliards de francs cfa, est destinée à la réalisation des investissements d'adduction d'eau, d'électrification rurale, d'éducation et de construction d'abreuvoirs.

Enfin, le montant total sollicité des autres partenaires, évalué à 73 milliards de francs cfa, semble supportable par le seul budget d'Etat car il représente en moyenne moins de 15 milliards de francs cfa par an pour 47 communes soit une moyenne d'un peu plus de 300 millions par commune pour propulser son développement économique. Cette moyenne de 300 millions de francs cfa peut être facilement mise en parallèle avec le montant de financement public perçu déjà chaque année par certains partis politiques et donc n'excède pas les capacités financières de l'Etat.

Introduction

En vue de promouvoir une démocratie de proximité et une citoyenneté fondée sur la responsabilisation et la concertation des acteurs autour de projets fédérateurs, un programme de relance de l'économie locale (ECOLOC) a été initié dans le cadre des activités du Programme de développement social urbain (PDSU) avec l'appui technique et financier de la coopération Suisse.

La première phase de ce Programme ECOLOC a été consacrée à l'étude de l'économie locale, consistant en un ensemble d'investigations approfondies sur l'état présent de l'économie de la ville et de son hinterland. Il en a résulté une base d'informations quantitatives précises et une spatialisation de l'activité économique et sociale. En s'appuyant sur ces résultats, complétés par des enquêtes auprès des acteurs locaux de développement (opérateurs économiques, associations professionnelles, leaders des organisations de la société civile, pouvoirs traditionnels, élites intellectuelles, etc.), la deuxième phase du processus a été consacrée à l'élaboration du Cadre de référence pour le développement économique local (CRDE) qui identifie les enjeux stratégiques reconnus comme tels par l'ensemble des acteurs et définit les orientations structurelles pour le développement futur.

Les principales conclusions du CRDE ont été complétées par les résultats des consultations menées à Koutiala et dans son hinterland, le tout consigné dans un document appelé Livre blanc de relance de l'économie locale. Celui-ci traduit l'adhésion des acteurs locaux au CRDE et définit des options en matière d'investissement, public et privé. Ces options s'articulent autour du renforcement de la position de transit de Koutiala, de la reconquête de sa position de ville industrielle du Mali, de la dynamisation du mouvement coopératif agricole et du secteur de l'artisanat, de la promotion des exportations de fruits et légumes et des incitations au secteur des BTP pour la réalisation des infrastructures de base et équipements collectifs.

Le Livre blanc indique les principaux domaines d'investissement pour les futurs projets de relance de l'économie locale, que les porteurs desdits projets soient l'Etat, la commune et ses partenaires, le secteur privé ou les populations à la base.

La phase actuelle du Programme ECOLOC opérationnalise, à moyen terme, le CRDE. A cet effet, il est élaboré un Programme unique appelé Programme prioritaire de développement économique et local (PPDEL). Les principales composantes de ce Programme sont:

- le Programme prioritaire de développement territorial (PPDT)
- le Programme d'investissement prioritaire (PIP)
- le Programme d'entretien prioritaire (PEP)

- le Programme de mobilisation des ressources (PMR)
- le Programme de reformes du management municipal (PRM)
- le Portefeuille de projets prioritaires (PPP).

Il faut noter qu'aucune de ces composantes ne peut être prise isolément dans l'ignorance des autres ni sans porter une attention particulière aux interrelations entre secteurs.

L'élaboration et la mise en œuvre du PPDEL intègre l'estimation du coût de toutes ses composantes et l'indication de ses principales sources de financement.

1. Matrice des interrelations entre secteurs et composition du PPDEL

Le Programme prioritaire de développement économique local (PPDEL) est la tranche opérationnelle du Cadre de référence pour le développement économique (CRDE) de Koutiala et son hinterland. Il se présente sous la forme d'un ensemble de programmes d'intervention à moyen terme touchant aux domaines prioritaires de relance de l'économie locale contenus dans le CRDE. Ces différents programmes sont interdépendants et leur exécution assure la relance de l'économie locale.

A cet effet, le PPDEL "constitue un instrument novateur de développement local basé sur la concertation et le partenariat, destiné à favoriser l'émergence d'espaces économiques et sociaux intégrés et à promouvoir la démocratie locale" (Agenda local 21 [2003]). Avant de le décliner dans ses différentes composantes, il importe de mettre en exergue les interdépendances sectorielles qui garantissent au PPDEL la cohésion interne de ses différents programmes.

1.1. Interdépendances sectorielles

Le CRDE de Koutiala et son hinterland, en tant que cadre de référence de développement économique local de long terme, privilégie la maîtrise de l'urbanisation, la gouvernance locale, le financement de la relance de l'économie sur l'épargne locale et l'industrialisation par transformation des produits locaux de base. Pour amorcer le développement économique local, ces éléments doivent être pris comme un tout et non isolément. La cohérence des composantes de la vision à long terme est similaire à l'interdépendance des secteurs de production. Ainsi, pour favoriser la transformation industrielle des produits locaux, il faut un schéma d'aménagement urbain qui prévoit l'installation d'une zone industrielle. L'urbanisation, à son tour, suppose un renforcement des capacités managériales de la commune et une plus grande mobilisation des ressources nécessaires pour assurer l'attractivité de la zone pour des investisseurs locaux et étrangers.

Le développement économique local proprement dit résultera des investissements productifs réalisés dans les différents secteurs de production et de distribution de revenu. La dynamique entre ces différents secteurs peut être mesurée par des effets multiplicateurs en terme d'impact d'une variation de la demande adressée à un secteur sur les performances des autres secteurs.

Comme l'a déjà révélé l'étude économique de Koutiala, la satisfaction des demandes additionnelles de certains produits crée proportionnellement plus de valeur ajoutée que d'autres. Ainsi, une demande supplémentaire de 1 fca dans le secteur des BTP impliqués dans les travaux d'aménagement entraîne une création de richesse supplémentaire de 3

fcfa dans le même secteur et d'autant dans celui des services (eau, électricité, transport, éducation, santé, etc.). Cette demande supplémentaire d'une unité monétaire crée ainsi une valeur ajoutée supplémentaire dans les BTP ainsi que dans l'industrie (environ 5 fcfa par unité monétaire supplémentaire de demande dans les BTP) grâce à la demande de consommation intermédiaire des BTP.

En d'autres termes, l'accroissement de la production des secteurs productifs entraîne une augmentation équivalente de leurs valeurs ajoutées ainsi que de leurs consommations intermédiaires en biens et services. Ces consommations intermédiaires additionnelles engendrent à leur tour des sources supplémentaires de ressources pour la commune et les pouvoirs publics. Ce processus de propagation de la demande se poursuit jusqu'à ce que toutes les demandes supplémentaires de biens et services soient entièrement satisfaites par l'ensemble des secteurs de l'économie.

Sous l'impulsion des nouveaux investissements productifs, les relations intersectorielles se renforcent offrant les conditions favorables à un véritable développement territorial durable. Et c'est dans un tel contexte que la problématique de l'accès aux services sociaux de base (eau potable, éducation, santé, assainissement, etc.) trouve sa solution, d'autant plus que la dynamique économique a des effets directs et indirects sur la main d'œuvre, les salaires et les ressources fiscales. En effet, l'investissement dans les petites et moyennes industries crée des opportunités d'emploi et de développement de la formation professionnelle.

Dans le cadre du PPDEL, l'espace constitué de Koutiala et de son hinterland doit donc privilégier le développement économique du territoire et non plus seulement son aménagement territorial à travers l'installation des seuls équipements sociaux de base. L'animation économique passe par la réflexion stratégique générale, la mobilisation de ressources en faveur de projets prioritaires de relance de l'économie locale, l'incitation à l'implantation d'entreprises dans la zone et des efforts publics soutenus pour une plus grande attractivité de la ville-pôle aux yeux des investisseurs potentiels.

1.2. Composition du PPDEL

Pour la réalisation du CRDE, des programmes d'intervention à plus court terme, correspondant par exemple à l'exercice d'un mandat municipal, sont élaborés et mis en œuvre. Ces différents programmes sont regroupés en un Programme unique de relance de l'économie locale appelé PPDEL. Ce dernier opérationnalise, à moyen terme, le CRDE aux multiples plans:

- spatial, à travers le Programme prioritaire de développement territorial (PPDT)
- de l'investissement, Programme d'investissement prioritaire (PIP)

- de l'entretien du patrimoine communal, Programme d'entretien prioritaire (PEP)
- de la fiscalité, Programme de mobilisation des ressources (PMR)
- du management municipal, Programme de reformes du management municipal (PRM)
- de relance de l'économie locale, Portefeuille de projets prioritaires (PPP).

Il convient de préciser que ces différents programmes sont liés entre eux. Ainsi, le niveau des besoins d'entretien du patrimoine communal détermine le niveau des besoins de mobilisation des ressources internes, de même que le volume des investissements nouveaux a un impact sur les besoins d'entretien du patrimoine communal.

En somme, aucune composante du PPDEL ne doit être considérée comme détachée des autres tellement l'interdépendance entre les programmes est importante. L'atteinte des objectifs du programme nécessite également des efforts en faveur de la constitution et de la mise en œuvre d'un Portefeuille de projets prioritaires de relance de l'économie locale, en particulier entre la commune, le secteur privé et les autres acteurs locaux.

2. Programme prioritaire de développement territorial

Le Programme prioritaire de développement territorial (PPDT) vise essentiellement à préciser les besoins en espace pour le futur, lesquels besoins devront être pris en compte dans les futures opérations d'aménagement initiées par la commune. A cet effet, on procède dans un premier temps à l'analyse de l'état actuel d'occupation de l'espace. Cette première analyse indique d'abord les limites territoriales (limites administratives et limites réelles constatées sur le terrain) et les contraintes physiques spatiales (contraintes naturelles et contraintes créées). Elle dégage ensuite les sites potentiellement mobilisables (inventaire des surfaces disponibles et analyse des sites identifiés) avec une prise en compte des schémas directeurs d'urbanisation (en terme de zones préférentielles).

Sur la base des sites potentiellement mobilisables, le PPDT procède, dans un second temps, à la spatialisation (en terme de localisation et éventuellement de surfaces utiles) des différents projets d'investissement et de relance de l'économie locale pour chaque type de projet, en s'appuyant sur les études existantes (Schéma directeur d'aménagement urbain – SDAU et autres plans d'urbanisme) et les différentes ambitions contenues dans les PDESC des communes de Koutiala et de son hinterland.

2.1. Découpage territorial actuel

Koutiala et son hinterland recouvrent une superficie de 13'440 km², soit 1% de la superficie du territoire national pour une population estimée à 612'565 habitants, environ 5% de la population totale du pays. En terme d'occupation humaine de l'espace, Koutiala et son hinterland ont une densité moyenne de 46 habitants/km². Par commune, la densité varie de 18 habitants au km² dans la commune de Konina à 364 habitants à Koutiala.

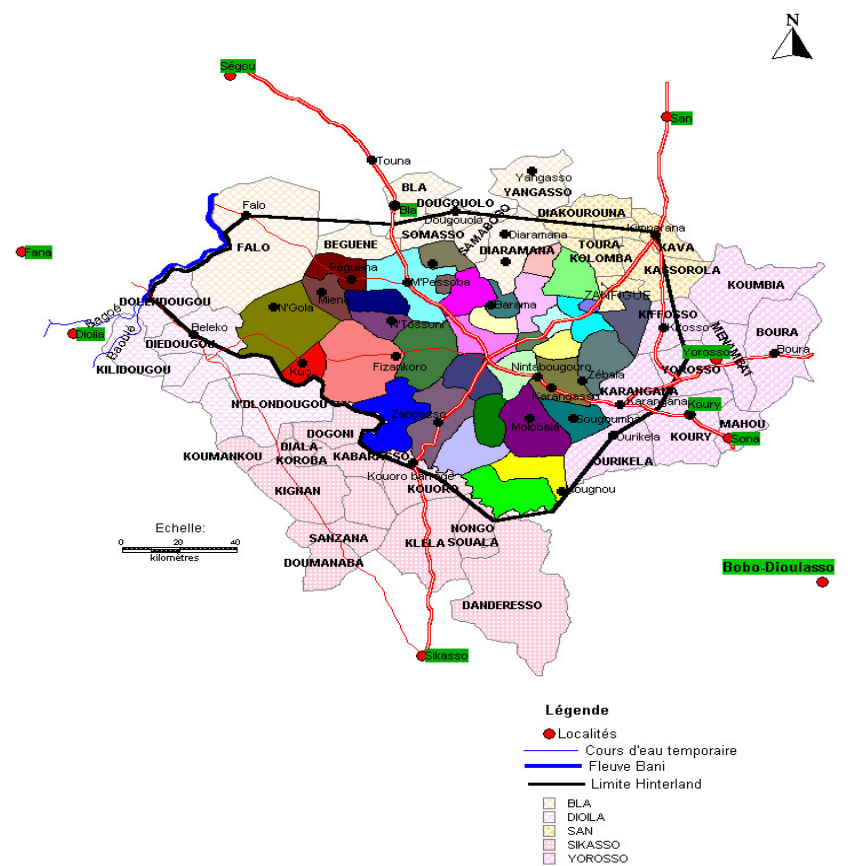
La zone d'étude représente un espace recouvrant le cercle de Koutiala, le sud-ouest du cercle de Yorosso, le sud des cercles de San et de Bla, et une partie du cercle de Dioïla. En tout ce territoire englobe 396 localités regroupées en 47 communes dont la commune urbaine de Koutiala (Graphique 2.1.1).

Le relief se réduit essentiellement au site naturel du plateau de Koutiala constitué de grès siliceux très friables, d'où l'abondance relative et la qualité des ressources en terres. En effet, la superficie totale des terres cultivables est estimée à environ 500'000 ha et le potentiel aménageable dans les bas-fonds et plaines à environ 3% de cette superficie disponible. Ces terres sont favorables à la culture du coton, du riz surtout dans les plaines aménagées, du maïs, de l'arachide, du sésame, des tubercules, etc. Ce sont en outre d'excellentes zones d'horticulture.

En plus des surfaces cultivables et des forêts villageoises non classées (plus de 500 ha), il existe un domaine forestier classé de plus de 11'000 ha et dont les plus importantes réserves sont:

- la forêt de Zangasso, 5'135 ha
- la forêt de Koba, 3'500 ha
- la forêt de M'Pessoba, 2'700 ha.

Graphique 2.1.1. Limites géographiques de Koutiala et son hinterland



Du point de vue spatial, la ville-pôle de Koutiala avec une superficie de 246 km² représente environ 2% du territoire total de la zone d'étude. Son hinterland urbain composé de Kouniana (73 km²), Zangasso (415 km²), Kolonigué (418 km²), M'Pessoba (452 km²) et Konséguéla (603 km²), représente un espace de 1961 km², soit 15% de la superficie totale. Les 83% de superficie restante sont occupés par les 41 communes de l'hinterland rural. La commune de Yognogo a la plus faible superficie (61 km²) et celle de Falo la plus grande (1545 km²).

Selon l'étendue de leurs territoires, les communes de Koutiala et de son hinterland se répartissent comme suit:

- 4 communes ont chacune moins de 100 km²: Yognogo (61 km²), Tao (62), Kouniana (73) et Songoua (99), soit 2% de la superficie totale de tout l'espace d'étude
- 17 communes ont une superficie comprise entre 101 et 200 km², soit 19% du total
- 17 autres communes ont une superficie comprise entre 201 et 400 km², soit 34%
- 8 communes ont une superficie comprise entre 401 et 1000 km², soit 33%
- une seule commune a plus de 1000 km² et absorbe 12% de la superficie totale de la zone, à savoir la commune de Falo (1545 km²).

S'agissant de la ville-pôle de Koutiala (Graphique 2.1.2), il faut savoir qu'elle compte aujourd'hui 12 quartiers et 8 villages pour une superficie d'environ 17 km². Ces 12 quartiers sont regroupés en 3 catégories selon les périodes d'évolution:

- les quartiers précoloniaux (Wala Wala ou 1^{er} quartier et Sogomougou), 128 ha avec des constructions de morphologie ancienne et des rues étroites
- les quartiers tramés anciens (Koko ou 5^{ème} quartier et Lafiala), nés des premiers lotissements de l'époque coloniale sur 213.5 ha avec des trames plus régulières et plus grandes que les quartiers précoloniaux
- les quartiers tramés nouveaux (tous les autres quartiers de Koutiala), issus des lotissements les plus récents, entre 1976 et 1995, sur 1'468 ha avec des rues larges.

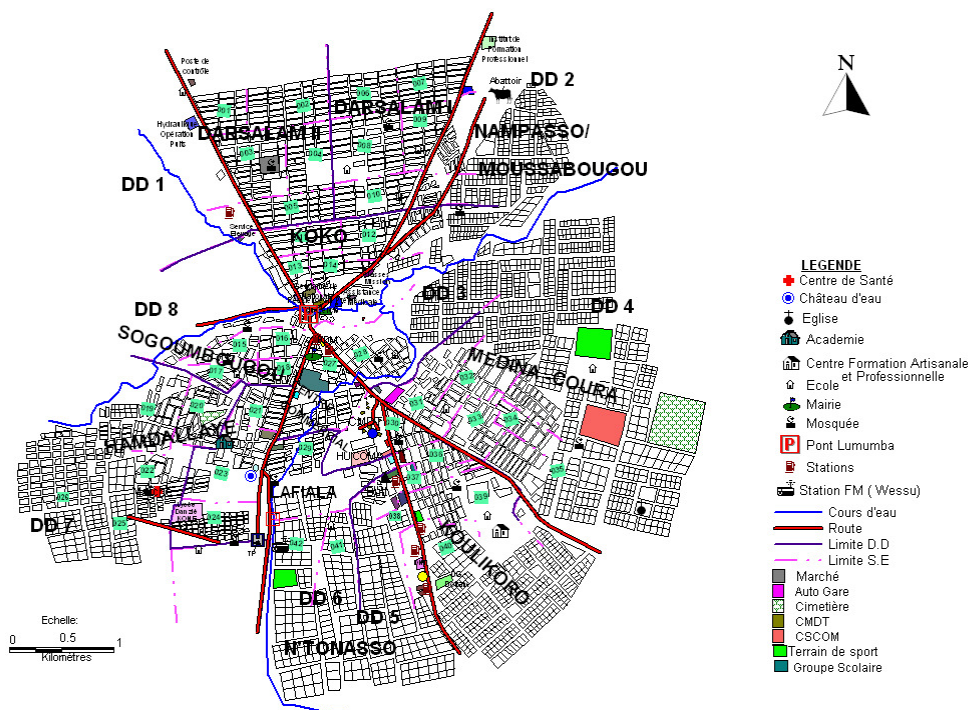
Dans l'organisation de l'espace urbain de Koutiala, on distingue 5 zones spécifiques:

- une zone administrative située entre la zone d'habitation de Koko et le marigot Pimpédogo, regroupant les services et logements administratifs et d'autres bureaux d'agences et de services privés
- une zone commerciale située dans le triangle délimité par la RN 12, la route des TP et la rue d'Alençon, englobant les locaux de la mairie
- une zone industrielle située entre la RN12, le quartier N'Tonasso et le marigot Farako, sur laquelle sont implantées les usines CMDT, HUICOMA et la station thermique EDM

- une zone d'habitation comprenant l'ensemble des quartiers habités, Wala Wala, Sogomougou, Ouattarala, Lafiala, Koko, Darsalam I et II, N'Tonasso, Médina Coura, Koulikoro, Bolibana et Hamdallaye
- une zone agricole constituée des champs de culture qui entourent la ville, potentielle zone d'extension de la ville.

En plus de ce zonage, le schéma directeur d'aménagement de la ville de Koutiala prévoit la création de 4 nouveaux ouvrages d'art sur le périmètre limitrophe de la ville, la réalisation de collecteurs et dépôts d'ordures, le bitumage de certaines voies dont la rocade Sincina-Koutiala, l'aménagement d'une ceinture verte autour de la ville, la construction d'un centre artisanal sur la route de San au sortir de la ville et la construction d'une zone universitaire.

Au total, la ville de Koutiala occupe une surface construite d'environ 1810 hectares. Son expansion spatiale se poursuit dans les terroirs des villages voisins de Ouolobougou (situé seulement à 15 km sur la route de Ségou), de Sincina (à 16 km sur la route de Bobo), de Sanga (à 12 km sur l'ancienne route de Sikasso), ou encore de Ouéléguéna (à 15 km à l'Ouest de Koutiala).



Graphique 2.1.2. Occupation spatiale de la ville de Koutiala

2.2. Spatialisation des projets prioritaires de relance de l'économie locale

Les projets identifiés pour la relance de l'économie locale se répartissent entre Koutiala et son hinterland et s'articulent autour des priorités suivantes:

- la mise en œuvre du plan d'urbanisme de Koutiala
- la réalisation de travaux de voirie et d'assainissement
- les investissements d'infrastructures routières
- l'aménagement de plaines et de retenues d'eau
- l'implantation d'unités de transformation de produits locaux
- la réalisation de projets d'électrification rurale et d'adduction d'eau
- l'aménagement d'infrastructures d'éducation et de santé.

A Koutiala, les projets retenus au titre du plan d'urbanisme sont relatifs au schéma directeur d'aménagement, aux infrastructures routières, à l'assainissement et aux unités de production (industrielle et artisanale).

Au compte du schéma directeur, il est envisagé:

- le réaménagement du marché hebdomadaire, au centre ville
- l'aménagement d'un nouveau centre commercial, dans la zone des vergers
- l'aménagement d'une gare routière principale sur la route de Bobo à la sortie de la ville
- l'aménagement de deux gares routières secondaires sur les routes de Ségou et de San
- la viabilisation des villages de Yaparasso, Nawosso, Nampasso et Tocrouso
- l'aménagement de futures zones d'habitation
- l'aménagement d'une zone universitaire
- l'aménagement d'une zone industrielle
- la construction d'un centre artisanal pour promouvoir les produits locaux
- la construction d'un musée pour promouvoir le secteur touristique
- la construction d'un hôtel de ville à N'Tonasso.

Au chapitre des infrastructures routières, il est prévu:

- le bitumage de l'ancienne route de Bobo, de celle vers Sanga, de la route des vergers et de la rocade Sincina-Koutiala
- la construction de 4 ponts sur le Pempédogo, de 2 sur le Boro et d'un pont sur le Farako.

Dans le domaine de l'assainissement, Koutiala procédera à:

- l'aménagement de collecteurs naturels dans les lits du Pempédogo, du Boro et de Farako
- l'aménagement de collecteurs artificiels à travers toute la ville
- la réalisation d'une décharge d'ordures et de sa voie d'accès sur 3 km
- l'aménagement de 16 dépôts de transit d'ordures à travers toute la ville
- l'acquisition de 20 conteneurs, de 2 camions multi benne et de 2 camions Spiros.

Quant aux unités de production, elles seront installées dans la zone industrielle. Les projets à privilégier concerneront:

- la transformation du maïs (en farine alimentaire, en aliment bétail, etc.)
- la production d'huile alimentaire à partir des graines de divers oléagineux
- l'installation d'une chaîne de froid pour la conservation des fruits et légumes en vue de leur exportation dans la sous-région et au-delà.

A ces projets bien spatialisés s'ajoutent des projets localisés à Koutiala ne nécessitant pas une spatialisation précise. Ce sont:

- le ramassage des ordures
- le transport urbain collectif
- l'organisation de la semaine locale du renouveau communal
- etc.

Dans l'arrière-pays, urbain comme rural, les projets de relance de l'économie locale sont relatifs à l'aménagement de plaines et retenues d'eau, aux infrastructures routières, à l'assainissement, à la transformation des produits locaux, aux infrastructures d'éducation et de santé, et enfin à l'électrification rurale et à l'adduction d'eau.

En matière d'aménagement de plaines et de retenues d'eau, les investissements retenus concernent les plaines de :

- Kouniana (sur 1000 ha)
- Sorobasso (900 ha)
- Kouô dans la commune de Diédougou (500 ha)
- Sogo dans la commune de Gouadji - Soukouna (1000 ha)
- le périmètre M'Pessoba – Zanina – Fakolo – Tao (sur 1500 ha).

L'aménagement d'autres périmètres non moins importants est envisagé à Zangasso ainsi que dans les communes de Diaramana, Dougouolo/Bla, Fagui, Falo/Bla, Gouadji Sounkouna, Kapala, Karagouané Malla, Karagana/Yorosso, Konséguéla, Moribila, Nampé, N'Tossoni, Sinkolo, Tourakolomba, Zanfigué.

Dans certains cas, l'aménagement de plaines et de périmètres irrigués nécessitera la réalisation de mini-barrages notamment dans les communes de Boura, Fakolo, Kapala, Karagana/Yorosso, et dans d'autres le surcreusement de mares ou de marigots dans les communes de Boura, Diaramana, Diédougou, Dougouolo/Bla, Fagui, Logouana, Mièna, N'Golonianasso, N'Tossoni, Sincina, Sinkolo, Songoua, Sorobasso.

Dans d'autres cas, il sera prévu des investissements communautaires dans la construction d'abreuvoirs surtout dans les localités où l'élevage est en forte progression telles que dans les communes de Diédougou, Dougouolo/Bla, Fakolo, Gouadji Sounkouna, Kafo Faboli, Karangouana Malla, Konina, Logouana, Nafanga, Nampé, Sorobasso, Tao, Yognogo, Zanfigué, Zébala.

Dans le domaine des projets d'infrastructures routières, les besoins d'aménagement sont énormes. Par ordre de priorité il est retenu le bitumage de deux tronçons principaux à savoir:

- le tronçon Koutiala – Béléko/Dioïla
- le tronçon Diaramana – Karagana/Yorosso.

A ces deux tronçons à bitumer, s'ajoutent deux principales pistes à aménager:

- Niantaga – Koromo – Carrefour N'Togonasso – Pont de Yafola - Pogosso – Zébala
- Molobala – Soungoullasso – Sougoumba.

A ces gros investissements routiers publics, s'ajoutent l'aménagement d'un port sec à Sincina et la réalisation de pistes inter-villageoises telles qu'exprimées dans les PDESC des communes de Boura, Diédougou, Dougouolo/Bla, Fagui, Fakolo, Falo/Bla, Gouadji Sounkouna, Kapala, Karagana/Yorosso, Karangouana Malla, Konina, Koningué, Lougouana, Mièna, Moribila, Nafanga, Nampé, N'Golonianasso, N'Tossoni, Sincina, Sinkolo, Somasso, Songoua, Sorobasso, Tao, Tourakolomba, Yognogo, Zanfigué, Zangasso et Zanina

L'aménagement des routes inter-villageoises sera accompagné de la construction d'une quinzaine de ponts et/ou radiers sur certains axes dont ceux de Diédougou, Fakolo, Falo/Bla, Gouadji Sounkouna, Karagana/Yorosso, Karangouana Malla, Konina, Lougouana, Nafanga, Songoua, Sorobasso, Yognogo et Zangasso.

Les investissements en matière d'infrastructures routières seront complétés par une délimitation des pistes pastorales, à la charge des communes et de leurs populations, notamment dans les communes de Diédougou, Fagui, Kafo Faboli, Fakolo, Karagana/Yorosso, Karangouana Mallé, Konina, Koningué, Konséguéla, Lougouana, Mièna, Moribila, Nampé, N'Golonianasso, Sincina, Sinkolo, Sorobasso, Tao, Tourakolomba, Yognogo et Zanfigué.

Seront également pris en charge par les communes les travaux de voirie et d'assainissement sous forme de:

- aménagement de collecteurs à M'Pessoba
- réalisation de caniveaux à Konina, Lougouana, Sincina, Kafo Faboli
- aménagement de décharges et de dépôts de transit d'ordures à Sincina et Sorobasso
- la confection de 500 poubelles à Sincina
- traitement des eaux usées de Yognogo
- acquisition d'équipements et matériels roulants de ramassage d'ordures à M'Pessoba.

Ces efforts communaux d'assainissement seront complétés par la participation des populations à l'amélioration de leurs propres cadres de vie notamment par :

- la construction de latrines privées à Zébala, Moribila et Diaramana
- le creusement de puisards à Konina, Mièna, Sincina et Kafo Faboli.

Quant à la transformation des produits locaux, on retiendra une laiterie à M'Pessoba et des centres artisanaux dont la construction est sollicitée à Karangouana Mallé et à M'Pessoba. D'autres créneaux porteurs non moins importants peuvent être induits grâce à:

- l'installation de plateformes multifonctionnelles dans les communes de Diédougou, Karangana/Yorosso, Mièna, Moribila, N'Golonianasso, Sinkolo, Tao, Tourakolomba, Zanfigué, Zangasso
- la construction de centres multifonctionnels féminins dans les communes de Karangana/Yorosso et de Songoua
- l'aménagement de marchés à bétail à Konina, Koningué, Konséguéla, Logouana, Mièna, Nampé, Sincina, Falo/Bla, Gouadji Soukouna, Kafo Faboli, Kapala, Karangouana Mallé, N'Golonianasso.

Les projets d'aménagement d'infrastructures d'éducation et de santé se réduisent pour l'éducation à la construction de second cycle fondamental dans les communes rurales qui en sont encore dépourvues (Béguéné/Bla, Diédougou, Diouradougou Kafo, Fagui, Karangouana Mallé, Logouana, Niantaga, N'Goutjina, Sinkolo, Songo Doubakoré, Sorobasso, Tourakolomba/San, Yognogo, Zanina) et la construction de lycée dans

l'hinterland urbain (à Konséguéla, Kouniana, Molobala, Zangasso), et pour la santé à la dotation en CSCOM de toutes les communes rurales qui en sont encore dépourvues (Kapala, Nafanga, Songoua, Zanina) et l'érection d'un CSREF dans chaque ville secondaire.

A ces projets bien spatialisés s'ajoutent des projets d'électrification rurale et d'adduction d'eau dans toutes les communes rurales.

3. Programme d'investissement prioritaire

Le Programme d'investissement prioritaire (PIP) est l'ensemble des actions de relance de l'économie locale qui résultent d'une politique publique d'investissement. Ces actions sont relatives à l'aménagement de plaines et retenues d'eau, aux infrastructures routières, à l'urbanisation, à la voirie et à l'assainissement, aux infrastructures d'éducation et de santé, à l'électrification rurale et l'adduction d'eau, et enfin à la transformation des produits locaux. Après inventaire et estimation individuelle de coûts, la charge globale des investissements est ensuite évaluée dans un tableau récapitulatif.

3.1. Aménagement de plaines et retenues d'eau

En matière d'aménagement de plaines et de retenues d'eau, les investissements retenus concernent les plaines de :

- Kouniana (sur 1'000 ha)
- Sorobasso (900 ha, à raison de 100 à aménager et 800 à réhabiliter)
- Kouô dans la commune de Diédougou (500 ha)
- Sogo dans la commune de Gouadji - Soukouna (1'000 ha)
- le périmètre M'Pessoba – Zanina – Fakolo – Tao (sur 1'500 ha).

Le coût unitaire d'aménagement est de 1 million de francs cfa par ha, à l'exception de la plaine de Kouô où il est estimé à 4 millions. Le coût de réhabilitation est 0.25 millions de francs cfa.

A ces principales plaines et retenues d'eau s'ajoutent d'autres plaines et périmètres maraîchers pour plus de 1'500 ha, répartis sur 20 sites d'aménagement (Tableau 3.1.1). Dans certains cas, l'aménagement de plaines et de périmètres irrigués nécessitera la réalisation de mini-barrages notamment dans les communes de Fakolo, Kapala et Karagana/Yorosso. Dans d'autres, il sera procédé à un surcreusement de mares ou de marigots e.g. dans les communes de Boura, Diaramana, Diédougou, Dougouolo/Bla, Fagui, Logouana, Mièna, N'Golonianasso, N'Tossoni, Sincina, Sinkolo, Songoua et Sorobasso. En plus de ces surcreusements de mares et de marigots, des investissements communautaires seront réalisés dans la construction d'abreuvoirs surtout dans les communes de Diédougou, Fakolo, Gouadji Sounkouna, Kafo Faboli, Karangouana Mallé, Konina, Logouana, Nafanga, Nampé, Sorobasso, Tao, Yognogo, Zanfigué et Zébala.

Tableau 3.1.1. Répartition annuelle des projets d'aménagements de plaines et de retenues d'eau

	Unité	Quantité	Coût unitaire (mio fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Principales Plaines				6 600	1 100	1 150	1 600	1 600	1 150
Kouniana	ha	1 000	1	1 000	200	200	200	200	200
Sorobasso									
Réhabilitation	ha	800	0.25	200		50	50	50	50
Aménagement nouveau	ha	900	1	900			450	450	
Diédougou (Kouô)	ha	500	4	2 000	400	400	400	400	400
Gouadji Soukouna (Sogo)	ha	1 000	1	1 000	200	200	200	200	200
M'Pessoba – Zanina – Fakolo – Tao	ha	1 500	1	1 500	300	300	300	300	300
Autres plaines				618.8	58.6	153.6	153.6	79	174
Zangasso	ha	10	1	10	2	2	2	2	2
Diaramana	ha	200	1	200	40	40	40	40	40
Moribila	ha	45	1	45					45
Sinkolo	ha	50	2	100		25	25	25	25
Tourakolomba/Bla	ha	55	1	55	5				50
Zanfigué	ha	50	3	150		75	75		
Boura (pour aménager 294 ha)	ha	294	0.2	58.8	11.6	11.6	11.6	12	12
Périmètres maraîchers				461.8	81.28	60.61	108.01	111.29	100.61
Dougouolo/Bla	unité	6	3.2	19.2			6.4	6.4	6.4
Fagui	unité	3	1	3			1	1	1
Falo/Bla	unité	7	1.6	11.2	1.6	1.6	1.6	3.2	3.2
Gouadji Sounkouna	unité	11	14	154	28	28	28	28	42
Kapala	unité	5	20	100	20	20	20	20	20
Karagouané Malla	ha	4	0.5	2			2		

Karagana/Yorosso	ha	4.5	3.33	15		3.33	3.33	5.01	3.33
Konséguéla	ha	10	1.84	18.4	3.68	3.68	3.68	3.68	3.68
Nampé	ha	4	1	4		1	1	1	1
N'Tossoni	unité	5	19	95			38	38	19
Sinkolo	unité	1	25	25	25				
Zanfigué	unité	5	2	10	2	2	2	4	
Zangasso	unité	5	1	5	1	1	1	1	1
Mini-barrages				73		30	31	6	6
Fakolo	unité	2	25	50		25	25		
Kapala (réhabilitation)	unité	1	20	20		5	5	5	5
Karagana/Yorosso	unité	3	1	3			1	1	1
Mares/marigots				841	6.5	180.5	196	257.5	200.5
Boura (Boura-Komé et Koun-M'Ping)	unité	2	3	6		3	3		
Diaramana (aménager la mare)	unité	1	7.5	7.5			7.5		
Diédougou (curer le lit du marigot sur 4 km)	unité	1	5	5	1	1	1	1	1
Dougouolo/Bla (pour abreuver les animaux)	unité	2	21	42				21	21
Fagui (surcreuser les mares)	mares	1	5	5			2	2	1
Logouana (pour la pêche)	mares	1	7.5	7.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Mièna	marigots	1	128	128		32	32	32	32
N'Golonianasso	unité	5	4	20	4	4	4	4	4
N'Tossoni	unité	2	14	28		14		14	
Sincina (6 retenues et 6 mares surcreusées)	unité	6	4	24				24	
Sinkolo (lier le marigot au Bafing)	unité	1	20	20			20		
Songoua									
Retenues d'eau	unité	1	18	18				18	
Curer les mares	unité	1	30	30				15	15
Sorobasso	cours eau	1	500	500		125	125	125	125

Abreuvoirs (investissement communautaire)				355	48.6	82.1	88.1	40.1	97.1
Diédougou	unité	3	7	21			7	7	7
Fakolo	unité	5	1	5	2	2	1		
Gouadji Sounkouna	unité	6	7	42	7	7	7	7	14
Kafo Faboli	unité	10	10	100	20	20	20	20	20
Karangouana Mallé	unité	5	1.5	7.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Konina	unité	1	50	50			25		25
Lougouana									
Aménager 3 nouveaux	unité	3	15	45		15	15		15
Réparer 2 anciens	unité	2	5	10		10			
Nafanga	unité	2	10	20	10	10			
Nampé	unité	4	3.5	14		3.5	3.5	3.5	3.5
Sorobasso	unité	5	0.1	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Tao	unité	1	10	10					10
Yognogo (curer la mare pour abreuvoir)	unité	1	5	5		5			
Zanfigué	unité	3	6	18	6	6	6		
Zébala	unité	8	1	8	2	2	2	1	1
Total général				8 950	1 295	1 627	2 146	2 088	1 722

3.2. Infrastructures routières

Dans le domaine des projets d'infrastructures routières, les besoins d'aménagement sont énormes. Par ordre de priorité, il est retenu le bitumage de trois tronçons principaux à savoir:

- le tronçon Koutiala – Béléko/Dioïla: 125 km
- le tronçon Diaramana – Karagana/Yorosso: 105 km
- la rocade Koutiala – Sincina: 13.8 km.

A ces deux tronçons à bitumer s'ajoutent deux principales pistes à aménager:

- Koloni (commune de Niantaga) – Bongosso (commune de Koromo) – N'Togonasso – Pogosso – Pont de Yafola – Zébala: 50 km
- Molobala – Soungoulasso – Sougoumba: 15 km.

A ces gros investissements publics, s'ajoutent l'aménagement d'un port sec à Sincina et la réalisation de pistes inter-villageoises telles qu'exprimées dans les PDESC d'une trentaine de communes, pour environ 600 km au total (Tableau 3.2.1).

Tableau 3.2.1. Répartition des projets d'aménagements de routes de liaison

Commune	Unité	Quantité	Coût unitaire (mio fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Tronçons à bitumer				48 760	9 200	10 120	10 120	10 120	9 200
Koutiala – Béléko/Dioïla	km	125	200	25 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Diaramana – Karagana/Yorosso	km	105	200	21 000	4 200	4 200	4 200	4 200	4 200
Rocade Koutiala – Sincina	km	13.8	200	2 760		920	920	920	
Principales pistes à aménager				390	78	78	78	78	78
Koloni – Bongosso – N'Togonasso – Pogosso – Pont de Yafola – Zébala	km	50	6	300	60	60	60	60	60
Molobala – Soungoulasso – Sougoumba	km	15	6	90	18	18	18	18	18
Ports secs				300					300
Sincina	unité	1	300	300					300
Autres pistes inter-villageoises				2 234.2	194.56	384.62	443.62	756.12	455.28
Boura	km	30	1	30	6	6	6	6	6
Diédougou									
Kouô – Konséguéla		22	0.68	15	3	3	3	3	3
Massabala – N'Golodiébougou		9	1.67	15				15	
Dougouolo/Bla (aménagement)				4		1	1	1	1
Fagui									
Ziéna – Zangasso		10	9.5	95	19	19	19	19	19
Ziéna – Gouembougou (via Siémesso et Kéléni)		20	7.25	145				72.5	72.5

Fakolo		30	1.6	48				48	
Gouadji Soukouna (50 km)									
Sanguéla – Kougnou		15	2.76	41.4	8	8	8	8	9.4
Sanguéla – Sao via Gouan		20	2.76	55.2	11	11	11	11	11.2
Gouan – Sogo		15	2.76	41.4	8	8	8	8	9.4
Kapala		40	7.2	288		72	72	72	72
Sadiola – RN11 via Kapala et N'Torlani									
Sadiola – RN12 via Womo, Chicolomba									
Karagana/Yorosso				30		7.5	7.5	7.5	7.5
RN12 de l'usine CMDT de Karangana à Kian									
Karangana à Torosso									
Karangouana Mallé	km	15	3.33	50				27	23
Konina (Niampéla-N'Gola)		16	2	32	4	8	6	6	8
Koningué (RN12 – Banesso via Sougoumba)		17	5	85		25	30	30	
Lougouana (Koutiala – Léléni et pistes diverses)		36	3.33	120	24	24	24	24	24
Mièna		22	2	44	14	15	15		
Moribila (Zounoukan – Moribila Kagoua)				20		10		10	
Nafanga		25	7.5	187.5	37.5	37.5	37.5	37.5	37.5
Nampé	km	12	0.5	6		1.5	1.5	1.5	1.5
Bara – Fandiéla (8 km)									
Bara – Khesso (4 km)									
N'Golonianasso	km	30	3	90			30	30	30
N'Golonianasso – Niamanasso (9km)									
N'Golonianasso – Niguila (6 km)									
N'Golonianasso – N'Torla (15 km)									
N'Tossoni	km	37	5	185		46	46	46	47
N'Tossoni – M'Pessoba									
N'Tossoni – Konséguéla									
Sincina (Sincina – Try – Nampossela –		40	3.375	135				135	

N'Goukan – Bania)									
Songoua	km	10	7	70			35	35	
Sorobasso (Sorobasso – Ninzasso – Kazianso – Froungosso – Zingolosso – Posso – Zané)	km	30	3.5	105	21	21	21	21	21
Tao (Fonfona – RN11)	km	10	2.95	29.5	29.5				
Tourakolomba (aménager pistes)				20				20	
Yognogo	km	20	1	20		5	6	6	3
Zanfigué (Route RN13 – Kifosso via Bobola – Zangasso)	km	28	6	168		42	42	42	42
Zangasso	km	11	2.27	25	5	5	5	5	5
Zanina	km	15	2.28	34.2	4.56	9.12	9.12	9.12	2.28

L'aménagement des routes inter-villageoises sera accompagné de la construction d'une quinzaine de ponts et/ou radiers (Tableau 3.2.2) sur certains axes dans 13 communes de l'arrière-pays, à savoir les communes de Diédougou (2 ponts à Massabala et Touloumina), Fakolo (1 pont à Zanzoni), Falo/Bla (pont de Madani), Gouadji Soukouna (pont de Tarasso), Karangouana Mallé (6 ponts), Karagana/Yorosso (les ponts de Torosso, Bénigorola, Kian, Omasso et 1 radier à Karangana), Konina (les ponts de Konina, N'Gola, Baramabougou, M'Pétièla), Lougouana (les ponts de Lélébougouro, Koriasso, Logouana, Leresso), Nafanga (1 pont et 3 radiers), Songoua (3 ponts), Sorobasso (les ponts entre Sorobasso – Kazianso et Ninzanso – Froungosso), Yognogo (le pont de Koumbri) et Zangasso (le pont de Zangasso).

Tableau 3.2.2. Répartition des projets de construction de ponts et radiers

	Unité	Quantité	Coût unitaire (mio fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Diédougou (2 ponts (Massabala, Touloumina)				15	7.5		7.5		
Fakolo (1 pont à Zanzoni)				40				40	
Falo/Bla (pont de Madani)				30	30				
Gouadji Soukouna (pont de Tarasso)				20			20		
Karangouana Mallé		6	5	30	5	5	5	10	5
Karagana/Yorosso									
1 radier à Karangana		1	10	10		10			
5 ponts Torosso/Bénigorola/Kian/Omasso		5	10	50		10	10	10	20
Konina (8 ponts Konina, N'Gola, Baramabougou, M'Pétièla)				80	10	20	20	20	10
Lougouana (4 ponts Lélébougouro, Koriasso, Logouana, Leresso)		4	10	40		10	10	10	10
Nafanga (1 pont et 3 radiers)				12.6				12.6	
Songoua (3 ponts et 1 caniveau de 200 m)		3	15	45		15	15	15	
Sorobasso (2 ponts sur Sorobasso – Kazianso et Ninzanso – Froungosso)				30		15	15		
Yognogo (1 pont à Koumbri)		1	10	10	10				
Zangasso (1 pont à Zangasso)			8	8			8		
Total général				420.6	62.5	85	110.5	117.6	45

Les investissements en matière d'infrastructures routières seront complétés par une délimitation des pistes pastorales, à la charge des communes et de leurs populations, notamment dans une vingtaine de communes (Tableau 3.2.3). Ils s'élèvent au total à 198.5 millions de francs cfa, répartis ensuite sur 5 ans.

Tableau 3.2.3. Répartition des projets de délimitation de pistes pastorales

	Unité	Quantité	Coût unitaire (mio fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Diédougou	km	25	0.5	12.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Fagui				20	10	10			
Fakolo (à Zanzoni)	km	100	0.1	10	2	2	2	2	2
Kafo Faboli	km	100	0.25	25	5	5	5	5	5
Karagana/Yorosso (balisage/matérialisation)	km	80		1.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Karangouana Mallé	km	20		3	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Konina	km	70		17.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
Koningué (dégager couloir passage animaux)	km			2.5	1.5	1			
Konséguéla	km	60	0.1	6	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Lougouana (balisage)	km	140		7		2.5	2.5	2	
Mièna (entre Mièna et M'Pessoba)	km	53		80	16	16	16	16	16
Moribila (délimiter couloirs passage animaux)	km			0.25			0.25		
Nampé	km	20	0.1	2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
N'Golonianasso	-	-	-	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Sincina (Yognogo – Sincina – N'Goutjina – Zangasso)	km			0.4			0.4		
Sinkolo (balisage de piste pastorale)	km			0.1	0.1				
Sorobasso (réhabiliter couloirs de passage)	km			0.3		0.1	0.2		
Tao (balisage et matérialisation)	km			1.5		1.5			
Tourakolomba (délimiter les couloirs)	km			0.3	0.3				
Yognogo (dégager les anciens couloirs)	km			0.15			0.15		
Zanfigué	km	20	0.4	8	8				
Total général				198.5	51.5	46.7	35.1	33.6	31.6

3.3. Urbanisation, voirie et assainissement

Les projets d'investissement en matière d'urbanisation, de voirie et d'assainissement concernent les investissements prévus dans le schéma directeur de la Ville de Koutiala, ceux du plan stratégique d'assainissement de Koutiala et ceux prévus dans le différents PDESC des communes de l'hinterland.

Au titre du schéma directeur, il est envisagé des investissements d'aménagement urbain et de construction de bâtiments (Tableau 3.3.1). Les investissements d'urbanisation retenus sont :

- l'aménagement de futures zones d'habitation (sur 500 ha)
- la viabilisation des villages de Yaparasso, Nawosso, Nampasso et Tocrouso, en vue d'améliorer le cadre de vie des populations (70 ha)
- l'aménagement d'une zone industrielle : i) étude de faisabilité pour mieux programmer les investissements, ii) aménagement de la zone pour créer les conditions propices à l'extension des activités et à la création d'emploi sur 100 ha, iii) aménagement de la zone de bureaux sur 20 ha
- l'aménagement d'une zone universitaire en vue d'assurer le développement de l'éducation (3 ha).

Tableau 3.3.1. Répartition des projets d'investissements d'urbanisation de Koutiala

	Unité	Quantité	Coût unitaire (millions fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagement de zones d'habitation	ha	500	5	2 500	500	500	500	500	500
Viabilisation des villages de Yaparasso, Nawosso, Nampasso et Tocrouso	ha	70	3.5	245	49	49	49	49	49
Aménagement d'une zone industrielle									
Etude de faisabilité				100		50	50		
Aménagement de la zone industrielle	ha	100	50	5 000				2 500	2 500
Aménagement de la zone de bureaux	ha	20	15	300					300
Aménagement d'une zone universitaire	ha	3	300	900		225	225	225	225
Total général				9 045	549	824	824	3 274	3 574

En plus des investissements d'urbanisation, le schéma directeur prévoit, au titre du patrimoine à bâtir (Tableau 3.3.2) des aménagements et construction pour un peu plus de 3 milliards de francs cfa. Ce sont:

- le réaménagement du marché hebdomadaire, en vue d'une meilleure exploitation de l'espace
- l'aménagement d'un nouveau centre commercial, pour décongestionner le centre ville et créer les conditions propices à l'extension des activités (sur 23 ha)
- l'aménagement d'une gare routière principale (sur 6 ha) avec construction de locaux
- la construction de locaux des deux gares routières secondaires prévues
- la construction d'un centre artisanal pour promouvoir les produits locaux (sur 3 ha) avec construction des locaux de la maison des artisans
- la construction d'un musée pour promouvoir le secteur touristique
- la construction d'un hôtel de ville en vue de restaurer l'image de la mairie.

Tableau 3.3.2. Répartition des projets de patrimoine bâti

	Unité	Quantité	Coût unitaire (millions fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Réaménagement du marché hebdomadaire				60		20	20	20	
Aménagement d'un centre commercial	ha	23	50	1 150	230	230	230	230	230
Gare routière principale									
Aménagement	ha	6	30	180	45	45	45	45	
Construction de locaux				1 000	200	200	200	200	200
Aménagement de 2 gares secondaires (construction de locaux)	gare	2	300	600	120	120	120	120	120
Construction d'un centre artisanal									
Aménagement de la zone artisanale	ha	3	20	60	30	30			
Construction des locaux de la maison des artisans				100			50	50	
Construction d'un musée				30					30
Construction d'un hôtel de ville				100		25	25	25	25
Total général				3 280	625	670	690	690	605

Enfin, le schéma directeur prévoit, au chapitre des infrastructures routières, des investissements de bitumage et de latérisation en vue de rendre les voies plus praticables en toute saison et de désengorger le centre ville et desservir les nouvelles zones d'activités (Tableau 3.3.3). Ce sont:

- le bitumage de 6.4 km de voies existantes
- la latérisation de 9.95 km de voies existantes
- le bitumage de 28.1 km de nouvelles voies
- la latérisation de 6.6 km de nouvelles voies
- la matérialisation de 26.95 km de nouvelles en vue de préserver leur emprise.

Tableau 3.3.3. Répartition des projets de voies d'accès dans la ville de Koutiala

	Unité	Quantité	Coût unitaire (mio fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Bitumage de voies existantes	km	6.4	200	1 280	256	256	256	256	256
Latérisation de voies existantes	km	9.95	100	995	199	199	199	199	199
Bitumage de nouvelles voies	km	28.1	200	5 620	1 124	1 124	1 124	1 124	1 124
Latérisation de nouvelles voies	km	6.6	100	660	132	132	132	132	132
Matérialisation	m	26 950	0.001	26.95	26.95				
Total général				8 581.95	1 737.95	1 711.00	1 711.00	1 711.00	8 581.95

A ces projets du schéma directeur d'urbanisation de la ville de Koutiala s'ajoutent des projets localisés à Koutiala ne nécessitant pas une spatialisation précise. Il s'agit de :

- le ramassage des ordures (avec constitution d'un GIE de ramassage d'ordure pour 15 millions fcfa)
- le transport urbain collectif (avec constitution d'une société de transport collectif e.g. 1 millions de francs cfa par taxini type ANPE)
- l'organisation de la semaine locale du renouveau communal, pour 20 millions fcfa
- etc.

En matière de voirie et assainissement, il est prévu des projets d'investissement aussi bien à Koutiala que dans l'hinterland. A Koutiala, l'on procédera à:

- l'aménagement de collecteurs naturels en vue de renforcer le système de drainage des eaux pluviales (25'400 mètres linéaires)
- le curage et le recalibrage du lit du Pempedogo en vue de désengorger le lit du marigot (1'115 ml)
- le curage des caniveaux à Wala Wala et à Sogomougou en vue de réhabiliter le système d'évacuation des eaux pluviales (3'020 ml)
- la réalisation d'une décharge d'ordures et de sa voie d'accès sur 3 km
- l'aménagement de 16 dépôts de transit d'ordures à travers toute la ville pour améliorer le cadre de vie des populations
- l'étude sociologique sur le problème des ordures ménagères en vue de dégager les conditions d'adhésion des populations à une bonne gestion des ordures
- l'acquisition de 20 conteneurs, de 2 camions multi benne et de 2 camions Spiros.

Dans l'hinterland (Tableau 3.3.4), les travaux de voirie et d'assainissement porteront notamment sur:

- l'aménagement de collecteurs à M'Pessoba (500 m)
- la réalisation de caniveaux à Kafo Faboli (à Péguéna), Konina (à Konina), Lougouana (5 km à Leleni), Sincina (sur 2.5 km)
- l'aménagement de décharges et de dépôts de transit d'ordures à Sincina (10 dépôts transitoires) et Sorobasso
- la confection de 500 poubelles à Sincina
- le traitement des eaux usées HUICOMA de Yognogo (Sorobasso – Yognogo – Koutiala – Sincina – Koromo – Niantaga)
- l'acquisition d'équipements et matériels roulants de ramassage d'ordures à M'Pessoba.

Tableau 3.3.4. Répartition des projets de voirie et assainissement

	Unité	Quantité	Coût unitaire (mio fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Collecteurs naturels à Koutiala	ml	25 400	0.1	2 540	508	508	508	508	508
Aménagement de collecteurs à M'Pessoba	m	500	0.1	50	10	10	10	10	10
Réalisation de caniveaux									
Kafo Faboli (1 caniveau à Péguéna)	unité	1	0.5	0.5			0.5		
Konina (7 km de caniveau à Konina)	km	7	1	7	2	2	3		
Lougouana (creuser caniveau à Leleni)	km	5	1	5			5		
Sincina (2.5 km de caniveau)	km	2.5	2	5		5			
Réalisation d'une décharge d'ordures et de sa voie d'accès sur 3 km à Koutiala	tout			815	163	163	163	163	163
Aménagement de décharges et dépôts de transit d'ordures	dépôt								
Koutiala	dépôt	16	15	240	48	48	48	48	48
Sincina	dépôt	10		0.05		0.05			
Sorobasso	tout			0.1	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Etude sociologique sur le problème des ordures ménagères en vue de dégager les conditions d'adhésion des populations à une bonne gestion des ordures				1.5	1.5				
Acquisition de matériels à Koutiala									
conteneurs		20	1.5	30		15			15
Camions multi benne		2	45	90		45			45
Camions Spiros		2	45	90			45	45	

Acquisition de matériels d'équipements et matériels roulants de ramassage d'ordures à M'Pessoba				3			3		
Confection de poubelles à Sincina	<i>unité</i>	500	0.01	5		5			
<i>Traitement des eaux usées HUICOMA de Yognogo (Sorobasso – Yognogo – Koutiala – Sincina – Koromo – Niantaga)</i>	<i>tout</i>			0.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Total général				3 882.65	732.62	801.17	785.62	774.12	789.12

Les efforts communaux d'assainissement seront complétés par la participation des populations à l'amélioration de leurs propres cadres de vie notamment par la construction de latrines privées à Diaramana (latrines améliorées avec puisards au marché de Tounto pour 12 millions fcfa), Moribila (latrines adaptées pour 2 millions fcfa) et Zébala (400 latrines privées pour 400 millions fcfa). Il est également prévu le creusement de puisards à Kafo Faboli (10 puisards pour 2.5 millions fcfa), Konina (35 puisards pour 1.75 millions fcfa), Mièna (20 puisards pour 2 millions fcfa) et Sincina (150 puisards pour 7.5 millions fcfa).

3.4. Infrastructures sociales de base

Les projets d'investissements en infrastructures sociales de base concernent l'éducation, la santé, l'électrification rurale et l'adduction d'eau (Tableau 3.4.1). En matière d'éducation, les projets d'aménagement se ramènent essentiellement à:

- la construction de second cycle fondamental dans les 14 communes rurales qui en sont encore dépourvues (Béguéné/Bla, Diédougou, Diouradougou Kafo, Fagui, Karangouana Mallé, Logouana, Niantaga, N'Goutjina, Sinkolo, Songo Doubakoré, Sorobasso, Tourakolomba/San, Yognogo, Zanina)
- la construction de lycée dans les 4 villes secondaires de l'interland urbain (Konséguéla, Kouniana, Molobala, Zangasso).

Dans le domaine de la santé, il est envisagé:

- la dotation en CSCOM des communes rurales ne disposant encore d'aucune structure moderne de santé, à savoir Kapala, Nafanga (à Karangasso), Songoua (à Sirakélé, Zanina (à Débéla)
- l'érection d'un CSREF dans chacune des 4 villes secondaires
- la construction à Koutiala d'un hôpital secondaire en vue d'améliorer le niveau de santé des populations.

Tableau 3.4.1. Répartition des projets d'infrastructures d'éducation et de santé

	Unité	Quantité	Coût unitaire (millions fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Construction de 14 écoles second cycle fondamental à raison de 2 salles par an pendant 3 ans (Béguéné/Bla, Diédougou, Diouradougou Kafo, Fagui, Karangouana Mallé, Logouana, Niantaga, N'Goutjina, Sinkolo, Songo Doubakoré, Sorobasso, Tourakolomba/San, Yognogo, Zanina)	Salle de classe	84	9	756	252	252	252		
Construction de lycée dans l'hinterland urbain (Konséguéla, Kouniana, Molobala, Zangasso), à raison de 200 millions fcfa par lycée	école	4	200	800		200	200	200	200
Construction de 5 CSCOM									
Kapala				38		12	12	14	
Nafanga (à Karangasso)				25	25				
Songoua (à Sirakélé)				40	20	20			
Zanina (à Débéla)				15		15			
Erection de 4 CSREF	unité	4	100	400	80	80	80	80	80
Construction de l'hôpital secondaire de Koutiala				3 000	600	600	600	600	600
Total général				5 074	977	1 179	1 144	894	880

A ces projets bien spatialisés d'infrastructures scolaires et de santé, s'ajoutent des projets d'électrification rurale et d'adduction d'eau dans toutes les communes rurales où l'accès à ces services publics se pose avec acuité (Tableau 3.4.2). Ainsi, il est retenu des systèmes d'adduction d'eau sommaire dans les communes de Diédougou (Kouô), Kafo Faboli, Kapala, Karagana/Yorosso, Konina (installation de châteaux d'eau), Konséguéla, M'Pessoba (installation de châteaux d'eau), Mièna, Nafanga, Nampé, Zanfigué et Zébala. Dans trois autres communes, il s'agira d'augmenter les capacités du réseau d'eau existant, Dougouolo/Bla, Fagui et Sincina. Dix autres communes devront connaître l'extension de leurs équipements électriques (Boura, Diaramana, Fakolo, Falo/Bla, Karagana/Yorosso, Karangouana Mallé, Lougouana, M'Pessoba, Sorobasso, Zangasso).

Tableau 3.4.2. Répartition des projets d'électrification et d'adduction d'eau

	Unité	Quantité	Coût unitaire (millions fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Adduction d'eau				1 472.4	594.4	445.0	205.0	135.0	93.0
Diédougou (Kouô)	unité	1	30	30			30		
Kafo Faboli	unité	1	40	40		40			
Kapala	unité	2	46	92		23	23	23	23
Karagana/Yorosso	unité	2	20	40	20	20			
Konina (installation de châteaux)	unité	4	40	160		40	40	40	40
Konséguéla (Tempela/Sogotila/Konséguéla)	unité	3	50	150	30	30	30	30	30
Mièna (Mièna/Sintéla)	unité	2	150	300	150	150			
M'Pessoba									
Réhabilitation (Nankorola / Gouantiesso / Kintiéri / Sobala)	unité	4	3.6	14.4	14.4				
Installation châteaux (M'Pessoba)	unité	1	380	380	380				
Nafanga (Karangasso)	unité	1	50	50		50			
Nampé (Baramba)	unité	1	50	50		50			
Zanfigué (Bobola – Zangasso)	unité	1	40	40			40		
Zébala (Garasso/Yafola/Mourasso)	unité	3	42	126		42	42	42	
Augmentation des capacités du réseau d'eau existant				170		10		128	32
Dougouolo/Bla				20					20
Fagui (Ziéna)				15				8	7
Sincina									
Extension châteaux (Sincina / Try)	unité	2	5	10		10			
Réalisation châteaux (Kaniko / Namposséla / N'Goukan – Bana)	unité	3	40	120				120	
Extension robinet (Sincina)	km	2	2.5	5					5

Installation/extension équipements électriques				852.635	39.127	714.127	55.627	23.127	20.627
Boura (groupe électrogène)	unité	1	5	5			2.5	2.5	
Diaramana (étude d'électrification à Diaramana / Farakala)	unité	1	1.5	1.5		1.5			
Fakolo (électrifier Zanzoni)	unité	1	100	100	20	20	20	20	20
Falo/Bla (électrifier la ville de Falo)	unité	1	34	34	17	17			
Karagana/Yorosso (groupe électrogène)	unité	1	0.5	0.5			0.5		
Karangouana Mallé (éclairage public)	unité	1	300	300		300			
Lougouana (groupe AMADER à Léléni)	unité	1	325	325		325			
M'Pessoba									
Installer énergie rurale	unité	1	3.135	3.135	0.627	0.627	0.627	0.627	0.627
Acquérir un groupe électrogène	unité	1	32	32			32		
Sorobasso (groupe électrogène)	unité	1	50	50		50			
Zangasso	unité	1	1.5	1.5	1.5				
Total général				2 495.035	39.127	714.127	55.627	23.127	20.627

D'autres infrastructures sociales de base non moins importantes peuvent être installées, notamment dans les communes rurales en vue d'aider à la promotion des activités génératrices de revenu. Ce sont les plateformes multifonctionnelles, les centres multifonctionnels féminins et les marchés à bétail (Tableau 3.4.3).

L'installation de plateformes multifonctionnelles est prévue dans les 10 communes de Diédougou (à Kouô), Karangana/Yorosso, Mièna (5 plateformes), Moribila (moulins), N'Golonianasso, Sinkolo (à N'Gouantèrè), Tao (à Fonfona, Tionso, Siguemona), Tourakolomba (à Toura M'Pekan, Pigninèsò), Zanfigué (à Bobola-Zangasso, Gouandara, Sogouasso) et Zangasso (à N'Tosso, Kiko, Sangaba, Fienso). Par contre, les centres multifonctionnels féminins concernent les communes de Karangana/Yorosso et Songoua (à Sirakélé).

Tableau 3.4.3. Répartition des projets de plateformes et centres multifonctionnels

	Unité	Quantité	Coût unitaire (millions fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Plateformes multifonctionnelles				98.5	10.85	17.35	62.1	5.1	3.1
Diédougou (Kouô)	unité			40			40		
Karangana/Yorosso	unité			15			15		
Mièna	unité	5	1.6	8	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Moribila (1 moulin par village: Diolo Kagoua / Diolo Kafno / Diolo Kalanga / Nagaziéla)	unité	4	2	8	4	2	2		
N'Golonianasso	unité	1	5	5		5			
Sinkolo (N'Gouantèrè)	unité	1	1.5	1.5		1.5			
Tao (Fonfona / Tionso / Siguemona)	unité	3	2	6		2	2	2	
Tourakolomba (Toura M'Pekan / Pigninèso)	unité	2	2.25	4.5	2.25	2.25			
Zanfigué (Bobola-Zangasso / Gouandara / Sogouasso)	unité	3	1.5	4.5	1.5	1.5	1.5		
Zangasso (N'Tosso / Kiko / Sangaba / Fienso)	unité	4	1.5	6	1.5	1.5		1.5	1.5
Centres multifonctionnels féminins				30		23	7		
Karangana/Yorosso	unité			15		8	7		
Songoua (Sirakélé)	unité			15		15			
Total général				128.5	10.85	40.35	69.1	5.1	3.1

L'aménagement de marchés à bétail (Tableau 3.4.4) est consigné dans les PDESC et repris ici dans le PPDEL au profit des communes de Falo/Bla (à Mougna), Gouadji Soukouna (à Sanguéla et Kougnou), Kafo Faboli (à Péguéna), Kapala (à Sadiola), Karangouana Malla (à Karangouana Peulh, Kola, Yogorasso, Ouaignamana), Konina (à Konina), Koningué (à Sougoumba), Konséguéla (à Konséguéla et Finzakoro), Logouana (à Leleni), Mièna (à Mièna), Nampé (à Baramba), N'Golonianasso (à N'Golonianasso) et Sincina.

Tableau 3.4.4. Répartition des projets de marchés à bétail

	Unité	Quantité	Coût unitaire (millions fcfa)	Coût total	Répartition du coût par an				
					N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Falo/Bla (Mougnana)	unité	1	10	10	10				
Gouadji Soukouna (Sanguéla /Kougou)	unité	2	10	20	10	10			
Kafo Faboli (Péguéna)	unité	1	10	10		10			
Kapala (Sadiola)	unité	1	20	20		20			
Karagouana Mallé (Karangouana Peulh /Kola /Yogorasso /Ouarignamana)	unité	1	25	25				25	
Konina (Konina)	unité	1	50	50			50		
Koningué (Sougoumba)	unité	1	18	18					18
Konséguéla (Konséguéla / Finzakoro)	unité	2	25	50		25		25	
Logouana (Léléni)	unité	1	10	10		10			
Mièna (Mièna)	unité	1	10	10			10		
Nampé (Baramba)	unité	1	10	10			10		
N'Golonianasso (N'Golonianasso)	unité	1	5	5				5	
Sincina (marché à bétail et volaille)	unité	1	0.1	0.1		0.1			
Total général				238.1	20	75.1	70	55	18

3.5. Créneaux porteurs

A tous ces investissements prioritaires publics et communaux, s'ajoutent d'autres investissements prioritaires mais essentiellement du fait du secteur privé ou coopératif. On peut citer, à Koutiala:

- la transformation du maïs (en farine alimentaire, en aliment bétail, etc.)
- la production d'huile alimentaire à partir des graines de divers oléagineux
- l'installation d'une chaîne de froid pour la conservation des fruits et légumes en vue de leur exportation dans la sous-région et au-delà.

A celles-ci s'ajoutent également une laiterie à M'Pessoba et des centres artisanaux dont la construction est sollicitée à Karangouana Malla et à M'Pessoba.

3.6. Estimation du coût des investissements

Le coût total des investissements ci-dessus se répartit entre la commune et les autres sources de financement dont l'Etat, les partenaires techniques et financiers, la coopération décentralisée (Tableau 3.6.1). Les investissements de la commune portent sur:

- les abreuvoirs
- les pistes pastorales
- le patrimoine bâti
- les voies d'accès
- la voirie
- les infrastructures d'eau et d'électricité
- les plateformes multifonctionnelles et les centres multifonctionnels féminins
- les marchés à bétail
- l'aménagement de zones d'habitation et la viabilisation des villages limitrophes de Koutiala
- les infrastructures d'école de second cycle fondamental et les centres de santé communautaires.

Quant aux autres sources de financement, elles seront principalement sollicitées dans les investissements d'aménagement de plaines et retenues d'eau, le bitumage de routes et l'aménagement de pistes, la construction de ports secs, de ponts et de radiers, l'aménagement d'une zone industrielle et d'une zone universitaire à Koutiala, la construction de lycées, de CSREF et d'un CHU.

Tableau 3.6.1. Répartition du coût total des investissements PIP (millions francs cfa)

	Coût total	Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Commune						
Abreuvoirs	356	48.6	82.1	88.1	40.1	97.1
Pistes pastorales	198.5	51.5	46.7	35.1	33.6	31.6
Patrimoine bâti	3 280	625	670	690	690	605
Voies d'accès	8 581.95	1 737.95	1 711.00	1 711.00	1 711.00	1 711.00
Voirie	3 882.65	732.62	801.17	785.62	774.12	789.12
Adduction d'eau	1 472.40	594.4	445	205	135	93
Augmentation de capacités du Réseau d'eau	170		10		128	32
Equipements électriques	852.635	39.127	714.127	55.627	23.127	20.627
Plateformes multifonctionnelles	98.5	10.85	17.35	62.1	5.1	3.1
Centres multifonctionnels féminins	30		23	7		
Marchés à bétail	238.1	20	75.1	70	55	18
Urbanisation Koutiala						
Aménagement de zones d'habitation	2 500	500	500	500	500	500
Viabilisation des villages	245	49	49	49	49	49
Second cycle	756	252	252	252		
CSCOM	118	45	47	12	14	
Montant PIP Commune	22 779.735	4 706.047	5 443.547	4 522.547	4 158.047	3 949.547
Montant cumulé Commune			10 149.594	14 672.141	18 830.188	22 779.735
Autres						
Principales Plaines	6 600	1 100	1 150	1 600	1 600	1 150
Autres plaines	618.8	58.6	153.6	153.6	79	174
Périmètres maraîchers	461.8	81.28	60.61	108.01	111.29	100.61

Mini-barrages	73		30	31	6	6
Mares/marigots	841	6.5	180.5	196	257.5	200.5
Tronçons à bitumer	48 760	9 200	10 120	10 120	10 120	9 200
Principales pistes à aménager	390	78	78	78	78	78
Ports secs	300					300
Autres pistes inter-villageoises	2 234.20	194.56	384.62	443.62	756.12	455.28
Ponts et radiers	420.6	62.5	85	110.5	117.6	45
Urbanisation Koutiala						
Aménagement d'une zone industrielle	5 400		50	50	2 500	2 800
Aménagement d'une zone universitaire	900		225	225	225	225
Lycée	800		200	200	200	200
CSREF	400	80	80	80	80	80
CHU	3 000	600	600	600	600	600
Montant PIP Autres	71 199.400	11 461.440	13 397.330	13 995.730	16 730.510	15 614.390
Montant cumulé Autres			24 858.770	38 854.500	55 585.010	71 199.400
Total général						
Montant PIP	93 979.135	16 167.487	18 840.877	18 518.277	20 888.557	19 563.937
Montant cumulé			35 008.364	53 526.641	74 415.198	93 979.135

Le coût total des investissements PIP s'élève à environ 94 milliards de francs cfa pour les 5 prochaines années, à raison de 23 milliards à la charge de la commune et de 71 milliards de diverses autres sources de financement. La participation de la commune s'élève ainsi à 24% du coût total PIP.

L'effort de financement de la commune sera principalement orienté sur l'aménagement des voies d'accès (pour 8.6 milliards fcfa), les travaux de voirie et d'assainissement (3.9 milliards fcfa), diverses constructions municipales (3.3 milliards fcfa) telles que les centres commerciaux, les gares routières, les centres artisanaux, le musée et l'hôtel de ville, et enfin l'urbanisation de Koutiala (2.7 milliards fcfa).

Le concours des autres sources de financement sera essentiellement sollicité dans les travaux d'infrastructures routières, d'aménagement hydro agricole et de réalisation d'une zone industrielle à Koutiala.

Enfin, la structure du coût total des investissements PIP révèle que le coût des projets d'infrastructures d'éducation et de santé s'élève à 5 milliards de francs cfa, soit environ 5% du coût total du PIP. L'effort en la matière pour la commune s'élève à 874 millions de francs cfa, environ 4% du financement total requis auprès de la commune. Le coût relativement élevé à supporter par les autres sources de financement est dû à la réalisation d'un CHU à Koutiala, estimée à 3 milliards de francs cfa.

4. Programme d'entretien prioritaire

L'objectif du Programme d'entretien prioritaire (PEP) est d'estimer la valeur de l'entretien du patrimoine communal existant et futur en vue de sa prise en compte aussi bien dans le budget communal que dans le recours à d'autres sources de financement et d'assurer ainsi la durabilité des investissements. Ceci contribue à mieux faire fonctionner l'économie locale.

Les ouvrages pris en compte dans le PEP regroupent:

- le stock de capital existant
- les routes de liaison
- les investissements prévus dans le Programme d'investissement prioritaire.

Le stock de capital existant comprend :

- le patrimoine bâti (y compris marchés, gares routières, abattoirs...)
- les voiries et les ouvrages de drainage (caniveaux, ponts, dalots)
- les espaces et places publiques (y compris les cimetières).

Les routes de liaison concernées sont celles qui rattachent la ville-pôle à son hinterland. Il s'agit donc des routes nationales dont la gestion incombe entièrement à l'Etat. Tels que déjà analysés dans le chapitre précédant, les investissements prévus dans le PIP sont constitués de l'ensemble des actions qui résultent d'une politique publique d'investissement ainsi que la répartition de sa prise en charge en terme de mobilisation de ressources locales et extérieures.

Avant de développer chacune de ces composantes du PEP, il importe de distinguer les différents types d'entretien avec leurs modes de calcul des coûts d'entretien.

4.1. Types d'entretien

Il faut tout d'abord admettre que les investissements publics jusqu'ici effectués par ou pour les communes ont beaucoup plus porté sur la réalisation de nouveaux équipements que sur l'entretien du stock existant. Dans les rares cas d'entretien, celui-ci a très souvent été réalisé dans des proportions éloignées des normes requises, avec pour conséquence l'accroissement de dépréciation de la valeur du patrimoine. Ce constat est valable quelle que soit la nature de l'entretien. En effet, il existe trois types d'entretien:

- l'entretien courant
- la maintenance (ou entretien préventif)
- la réhabilitation.

L'entretien courant consiste à intervenir sur un ouvrage afin de lui assurer un bon état de fonctionnement, laquelle intervention ne change pas la valeur patrimoniale résiduelle dudit ouvrage. Le curage des caniveaux en serait un exemple. Lorsque l'entretien s'accompagne de petites réparations qui permettent à l'ouvrage de retrouver sa fonctionnalité normale, l'entretien courant est alors dit entretien curatif. C'est par exemple le cas de petits travaux de maçonnerie accompagnant le curage des caniveaux ou encore le colmatage de fissures dans un bâtiment.

Généralement, le coût annuel de l'entretien courant est estimé à 0.5% de la valeur à neuf de l'ouvrage. Ce calcul se fait à compter de la deuxième année d'utilisation dudit ouvrage, année à partir de laquelle la dépréciation de valeur est sensée commencer. Pour un ouvrage déjà existant, le coût d'entretien courant se calcule dès la première année.

A la différence de l'entretien courant, la maintenance ou entretien préventif est une intervention qui augmente la valeur patrimoniale résiduelle de l'ouvrage. On peut citer la réfection de la toiture d'un bâtiment ou la reprise de la couche de roulement d'une chaussée.

La valeur du coût annuel d'entretien préventif s'établit à 3% du coût de l'ouvrage à neuf et cela à compter de la 4^{ème} année d'utilisation, les années antérieures étant considérées comme ne nécessitant aucune intervention trop importante. Dans le cas d'un ouvrage à l'état passable de fonctionnement, la maintenance devrait intervenir dès la première année et être renouvelée tous les 4 ans. Entre deux maintenances, l'entretien courant se poursuit à partir de l'année qui suit la maintenance.

Mieux que la maintenance, la réhabilitation effectuée sur un ouvrage en reconstitue la valeur patrimoniale, parce que lui donnant pratiquement sa valeur à neuf. On peut citer à titre d'illustration, la reconstruction d'un bâtiment, d'une route ou d'un caniveau. Ce type d'entretien représente en moyenne 10 à 20% du coût de l'ouvrage à neuf à partir d'un niveau de détérioration avancé dû à une absence de maintenance. En cas de réhabilitation, l'entretien courant intervient sur le même ouvrage à partir de la 2^{ème} année et la maintenance à partir de la 4^{ème}.

4.2. Patrimoine bâti

Le patrimoine bâti comprend :

- les bâtiments publics dont les hôtels de ville et jardins d'enfants
- les marchés (marchés centraux, marchés de quartiers, marchés à légumes, marchés à volaille ou poisson, etc.)

- les abattoirs et aires d'abattage
- les terrains de sport (stades omnisports, stades municipaux)
- les salles de spectacles
- les gares routières.

Les deux dernières composantes du patrimoine bâti ne s'observent pas dans le portefeuille de Koutiala et de son hinterland, lequel portefeuille se réduit ainsi aux quatre premières composantes. Les renseignements sur ledit patrimoine ont été collectés auprès de la mairie de la commune urbaine de Koutiala ainsi que dans la documentation fournie par l'Association des conseillers en gestion communale (ACGC) qui appuie la mairie dans l'élaboration des comptes administratifs et financiers. En effet, cette documentation précise que certains biens immeubles ne sont pas encore officiellement transférés à la commune urbaine de Koutiala par les services des domaines et du cadastre, en l'occurrence:

- la Poule verte
- la Bibliothèque municipale
- la Maison d'Alençon
- le Centre culturel
- la Bibliothèque miniankala
- l'auto gare en face de l'usine CMDT
- l'espace public compris entre la maison d'Alençon et la police.

L'inventaire du patrimoine bâti se réduit ici à la ville-pôle de Koutiala. Il porte sur le type de bâtiment, le nombre, l'état de fonctionnalité et la valeur estimative à neuf (Tableau 4.2.1)

Tableau 4.2.1. Inventaire du parc immobilier

	Nombre	Etat (bon, passable, mauvais)	Valeur à neuf (millions fcfa)
Bâtiments publics			
Bâtiment abritant la mairie de Koutiala + 5 magasins	1	mauvais	47
Fourrière de Koutiala	1	passable	5
Infrastructures préscolaires			
Jardin d'enfants municipal de Koutiala	1	bon	18
Jardin d'enfants Marie Terrier de Koutiala	1	bon	18
Marchés			
Marché central de Koutiala	1	passable	200
Marchés de quartiers de Koutiala	3	passable	90
Marché à poisson de Koutiala	1	bon	80
Marché à volaille de Koutiala	1	bon	80
Marché à légumes de Koutiala	1	bon	10
Boucherie et hangar à légumes de Koutiala	1	bon	10
Abattoirs/aires d'abattage			
Abattoir municipal de Koutiala	1	bon	10
Terrains de sport			
Stade municipal de Koutiala	1	mauvais	100

Le coût de l'entretien des éléments de ce patrimoine est calculé selon le degré de dégradation (bon, passable ou mauvais état) du bâtiment. Au bon état de fonctionnement est associé l'entretien courant, à l'état passable la maintenance et au mauvais état la réhabilitation. Il a ensuite été étalé sur les 5 années à venir (Tableau 4.2.2).

Tableau 4.2.2. Coût d'entretien du bâti par année et par type d'entretien

	Valeur à neuf	Etat (bon, passable, mauvais)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Bâtiments publics							
Bâtiment abritant la mairie de Koutiala + 5 magasins	<i>nd</i>	mauvais	47	0.235	0.235	0.235	<i>0.235</i>
Fourrière de Koutiala	5	passable	0.15	0.025	0.025	0.025	<i>0.025</i>
Infrastructures préscolaires							
Jardin d'enfants municipal de Koutiala	18	bon	0.09	0.09	0.09	0.09	<i>0.54</i>
Jardin d'enfants Marie Terrier de Koutiala	18	bon	0.09	0.09	0.09	0.09	<i>0.54</i>
Marchés							
Marché central de Koutiala	200	passable	6	1	1	1	<i>1</i>
Marchés de quartiers de Koutiala	90	passable	2.7	0.45	0.45	0.45	<i>0.45</i>
Marché à poisson de Koutiala	80	bon	0.4	0.4	0.4	0.4	<i>2.4</i>
Marché à volaille de Koutiala	80	bon	0.4	0.4	0.4	0.4	<i>2.4</i>
Marché à légumes de Koutiala	10	bon	0.05	0.05	0.05	0.05	<i>0.3</i>
Boucherie et hangar à légumes de Koutiala	10	bon	0.05	0.05	0.05	0.05	<i>0.3</i>
Abattoirs/aires d'abattage							
Abattoir municipal de Koutiala	10	bon	0.05	0.05	0.05	0.05	<i>0.3</i>
Terrains de sport							
Stade municipal de Koutiala	100	mauvais	15	0.5	0.5	0.5	<i>0.5</i>
Entretien courant							
Entretien courant normal			1.13	1.13	1.13	1.13	
Entretien courant après maintenance				1.475	1.475	1.475	<i>1.475</i>
Entretien courant après réhabilitation				0.735	0.735	0.735	<i>0.735</i>
<i>S/total entretien courant</i>			<i>1.13</i>	<i>3.34</i>	<i>3.34</i>	<i>3.34</i>	<i>2.21</i>

Maintenance							
Maintenance initiale			8.85				
Maintenance après entretien courant successif							6.78
<i>S/total maintenance</i>			8.85				6.78
<i>Réhabilitation</i>			62				
Total Entretien			71.986	3.34	3.34	3.34	8.99

L'entretien total du patrimoine bâti de la ville de Koutiala se chiffre à un peu moins de 72 millions de francs cfa la première année pour tomber à un peu plus de 3 millions les 3 années suivantes et remonter à près de 9 millions la 5^{ème} année. Le coût élevé de l'entretien la première année est induit par la réhabilitation du siège de la mairie et celle du stade municipal ainsi que par la maintenance des marchés central et de quartiers et accessoirement par la fourrière.

4.3. Voiries et ouvrages de drainage

L'inventaire des voiries et ouvrages de drainage a été effectué à partir des informations recueillies auprès de la mairie et de la subdivision des travaux publics du cercle de Koutiala. Il se décompose en voies bitumées, voies non bitumées et caniveaux (Tableau 4.3.1).

Tableau 4.3.1. Inventaire des voiries et ouvrages de drainage

	Longueur (m)	Coût du ml (fcfa)	Valeur estimative (millions fcfa)	Age (ans)	Etat (bon, passable, mauvais)
Voies bitumées					
Rue d'Alençon	700	18 000	12.6	6	Passable
Ancienne route de Sikasso (reliant RN12 et TP	1 600	18 000	28.8	50	Passable
Route reliant RN13 au Stade omnisports	1 180.75	18 000	21.25	1	Bon
Voies non bitumées					
Voie reliant RN12 et RN13	2 005.8	7 500	15	20	Passable
Voie de liaison Nord-Sud	780	7 500	5.85	20	Mauvais
Voie reliant ancienne route de Sikasso et Rocade au Sud	2 107	7 500	15.8	20	Mauvais
Voie traversant Sogomougou d'Est en Ouest	880	7 500	6.6	20	Passable
2 ^{ème} voie Nord-Sud de Sogomougou	540	7 500	4.05	20	Passable
Route de l'OPAM	200	7 500	1.5	20	Passable
Caniveaux					
Caniveau de Hamdallaye	615	nd	9.844	4	Bon
Collecteur de Hamdallaye	663.24	nd	25	3	Bon
Caniveau de Dar Salam 1	820	nd	33.577	1	Bon
Caniveau de Dar Salam 2	1 005	nd	25	2	Bon
Réhabilitation Collecteur Dar Salam 2		nd	3.941	2	Bon
Caniveau de Lafiala	750	nd	13.865	2	Bon
2 ^{ème} Caniveau de Lafiala	800	nd	25.131	1	Bon
Caniveau de Koulikoro	650	nd	18.031	1	Bon
Dérivation eau pluviale de Médina coura		nd	16.965	nd	Bon
Rechargement des voies Médina coura et Koko		nd	25.950	3	Bon
Aménagement des voies Médina coura et Dar Salam 2		nd	7.718	nd	Bon
Dalles de traversée Tonasso		nd	5.527	3	Bon

Les voies de desserte des quartiers sont: la voie reliant la RN12 et la RN13, la voie de liaison Nord-Sud, la voie allant de l'ancienne route de Sikasso à la Rocade au Sud, la voie traversant Sogomougou d'Est en Ouest, la deuxième voie Nord-Sud de Sogomougou, la route de l'OPAM, la rue d'Alençon, la route reliant la RN12 et les TP et la route reliant la RN13 au stade omnisports.

En matière de voirie et d'assainissement, les réalisations sont aujourd'hui appréciables, avec plus de 5'000 mètres linéaires de caniveaux et collecteurs, sans doute sous l'impulsion de la coopération suisse à la mairie de la commune dans le cadre du PDSU.

La valeur de l'entretien des différents éléments est ensuite estimée selon le type d'ouvrage, son âge et son état de fonctionnement (Tableau 4.3.2).

Tableau 4.3.2. Coût d'entretien des voiries et ouvrages de drainage

	Valeur à neuf	Etat (bon, passable, mauvais)	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Voies bitumées							
Rue d'Alençon	12.6	Passable	0.378	0.063	0.063	0.063	0.063
Ancienne route de Sikasso (reliant RN12 et TP	28.8	Passable	0.864	0.144	0.144	0.144	0.144
Route reliant RN13 au Stade omnisports	21.25	Bon	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6375
Voies non bitumées							
Voie reliant RN12 et RN13	15	Passable	0.45	0.075	0.075	0.075	0.075
Voie de liaison Nord-Sud	5.85	Mauvais	0.8775	0.03	0.03	0.03	0.03
Voie reliant ancienne route de Sikasso et Rocade au Sud	15.8	Mauvais	2.37	0.08	0.08	0.08	0.08
Voie traversant Sogomougou d'Est en Ouest	6.6	Passable	0.198	0.033	0.033	0.033	0.033
2 ^{ème} voie Nord-Sud de Sogomougou	4.05	Passable	0.1215	0.02	0.02	0.02	0.02
Route de l'OPAM	1.5	Passable	0.045	0.0075	0.0075	0.0075	0.0075
Caniveaux							
Caniveau de Hamdallaye	9.844	Bon	0.05	0.05	0.05	0.05	0.295
Collecteur de Hamdallaye	25	Bon	0.125	0.125	0.125	0.125	0.75
Caniveau de Dar Salam 1	33.577	Bon	0.168	0.168	0.168	0.168	1.007
Caniveau de Dar Salam 2	25	Bon	0.125	0.125	0.125	0.125	0.75
Réhabilitation Collecteur Dar Salam 2	3.941	Bon	0.02	0.02	0.02	0.02	0.118
Caniveau de Lafiala	13.865	Bon	0.069	0.069	0.069	0.069	0.416
2 ^{ème} Caniveau de Lafiala	25.131	Bon	0.126	0.126	0.126	0.126	0.754
Caniveau de Koulikoro	18.031	Bon	0.09	0.09	0.09	0.09	0.541
Dérivation eau pluviale de Médina coura	16.965	Bon	0.085	0.085	0.085	0.085	0.509
Rechargement des voies Médina coura et Koko	25.950	Bon	0.130	0.130	0.130	0.130	0.778
Aménagement voies Médina coura et Dar Salam 2	7.718	Bon	0.039	0.039	0.039	0.039	0.2315
Dalles de traversée Tonasso	5.527	Bon	0.0276	0.0276	0.0276	0.0276	0.166

Entretien courant							
Entretien courant normal			1.1546	1.1546	1.1546	1.1546	
Entretien courant après maintenance				0.3425	0.3425	0.3425	0.3425
Entretien courant après réhabilitation				0.11	0.11	0.11	0.11
S/total entretien courant			1.1546	1.6071	1.6071	1.6071	0.4525
Maintenance							
Maintenance initiale			2.0565				
Maintenance après entretien courant successif							6.953
S/total maintenance			2.0565				6.953
Réhabilitation			3.2475				
Total Entretien			6.4586	1.6071	1.6071	1.6071	7.4055

Le coût total de l'entretien des voiries et ouvrages de drainage varie de 6 à 7 millions de francs cfa les première et cinquième année pour se chiffrer à moins de 2 millions fcfa les années intermédiaires. La première année, les coûts de maintenance et de réhabilitation s'élèvent à un peu plus de 5 millions de francs cfa.

4.4. Espaces et places publiques

Les espaces et places publiques de Koutiala se résument au Rond point central, à la place des anciens combattants, à deux espaces verts et aux cimetières dans plusieurs des quartiers de la ville. La même méthodologie de détermination du coût d'entretien courant jusqu'ici appliquée sera ici utilisée. Toutefois, il y a lieu de préciser que les espaces et les cimetières ne présentent pour l'instant aucune charge financière pour la commune. Du coup la détermination du coût d'entretien se limitera aux espaces publics (Tableau 4.4.1).

Tableau 4.4.1. Coût d'entretien courant des espaces et places publiques de Koutiala

	Acteurs	Valeur estimative	Coût (millions fcfa)				
			N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Places publiques							
Rond point central de Koutiala	Commune	1	0.005	0.005	0.005	0.005	0.005
Place des anciens combattants	Commune	0.6	0.003	0.003	0.003	0.003	0.003
Monument symbole de la mairie	Commune	0.4	0.002	0.002	0.002	0.002	0.002
<i>Sous-total</i>			<i>0.01</i>	<i>0.01</i>	<i>0.01</i>	<i>0.01</i>	<i>0.01</i>
Espaces verts*							
Espace vert contigu au stade municipal	Commune						
Espace vert sur la route de San	Commune						
<i>Sous-total</i>							
Cimetières*							
Cimetière de Hamdallaye	Commune						
Cimetière de Médina coura	Commune						
Cimetière de Tonasso	Commune						
Cimetière de Dar Salam	Commune						
Cimetière de Koko	Commune						
Cimetière chrétien de Koutiala	Commune						
<i>Sous-total</i>							

* Sans coût d'entretien à ce jour pour la commune

4.5. Routes de liaison

Le réseau routier (Graphique 4.5.1) de Koutiala et de son hinterland comprend principalement:

- des routes nationales bitumées d'une longueur totale de 236 kilomètres dont:
 - ↗ la RN11 (35 km): Koutiala – Zangasso
 - ↗ la RN12 (136 km): Koutiala – M'Pessoba – Bankoumana (58 km) et Koutiala – Bénigorola (78 km)
 - ↗ la RN13 (65 km): Koutiala – Commune de Moribila (dans le cercle de San).
- des routes locales en terre améliorée d'une longueur totale de 428 kilomètres dont la plus longue celle reliant Koutiala à la commune de Dolendougou (cercle de Dioïla) en passant par Konséguéla et Guélékoun.

La gestion des routes nationales bitumées ne relève pas de la commune mais incombe plutôt directement à l'Etat. Aussi, ces routes ne sont-elles pas prises en compte dans le calcul du coût d'entretien des routes de liaison au compte de la commune mais bien au compte d'autres acteurs. Aux routes bitumées et pistes en terre améliorée, il faut ajouter les pistes inter-villageoises pour l'estimation des coûts d'entretien du réseau routier, coûts répartis entre les communes et les autres acteurs ainsi que par année (Tableau 4.5.1).

Tableau 4.5.1. Coût d'entretien des routes de liaison par année et par type d'entretien

	Distance	Coût unitaire (millions fcfa)	Valeur à neuf	Répartition du coût par an				
				N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Routes bitumées								
(RN12) Koutiala – M'Pessoba – Bankoumana	58	100	5 800	29	29	29	29	29
(RN11) Koutiala – Zangasso	35	100	3 500	17.5	17.5	17.5	17.5	17.5
(RN12) Koutiala – Bénigorola	78	100	7 800	39	39	39	39	39
(RN13) Koutiala – C. Moribila/San	65	100	6 500	32.5	32.5	32.5	32.5	32.5
Sous-total 1				118	118	118	118	118
Pistes en terre améliorée								
Koutiala – Konséguéla – Guélékoun – Dolendougou/Dioïla	152	6	912	4.56	4.56	4.56	4.56	4.56
Koutiala – Koumbi	6	6	36	0.18	0.18	0.18	0.18	0.18
RN12 – Baramba (C. Nampé) – C. Diaramana/Bla	60	6	360	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
RN12 – C. Karangouana Mallé – C. Mièna – C. Konina	70	6	420	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
RN12 – C. Kafo Faboli	45	6	270	1.35	1.35	1.35	1.35	1.35
RN13 – Koromo – C. Niantaga – C. Diaramana	30	6	180	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
RN13 – C. Kouniana – C. Zanfigué	25	6	150	0.75	0.75	0.75	0.75	0.75
C. Gouadji Sounkouna – C. Diouradougou Kafo	40	6	240	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Sous-total 2				12.84	12.84	12.84	12.84	12.84
Pistes inter-villageoises*								
(Dougouolo/Bla) piste Dougouolo – Sokè				0.34	0.34	0.34	0.34	0.34
(Falo/Bla) entretien				3	3	3	3	3
(Karangouana Mallé) entretien de 63 km				10.6	10.6	10.6	10.6	10.6
(Konina) Konina-Kouô-Konséguéla				0.6	0.6	0.6	0.6	0.6

(Mièna) Mièna – M'Pebougou				1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
(N'Tossoni)				37	37	37	37	37
(Sinkolo)				2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
(Somasso)				3	3	3	3	3
<i>Sous-total 3</i>				58.74	58.74	58.74	58.74	58.74
Entretien courant								
Commune				71.58	71.58	71.58	71.58	71.58
Autres				118	118	118	118	118
Total entretien courant				189.58	189.58	189.58	189.58	189.58

* d'après les PDESC

L'entretien total courant des routes de liaison s'élève à plus de 189 millions de francs cfa par an dont 118 millions au compte de l'Etat et 71 au compte des communes. Le financement communal se répartit entre pistes en terre améliorée et pistes inter-villageoises à raison de 13 millions pour les premières et 58 pour les dernières. En terme de coût unitaire, l'entretien des routes bitumées revient à 500'000 fcfa par kilomètre et celui des pistes en terre améliorée à 30'000 fcfa le kilomètre.

4.6. Entretien induit par le PIP

Lorsque les investissements prévus dans le PIP sont réalisés, ils sont immédiatement pris en compte par le PEP à partir de la 2^{ème} année en ce qui concerne l'entretien courant et la 4^{ème} année pour la maintenance. Le coût de l'entretien courant de l'année N+2 est égal à 0.5% de la valeur des investissements réalisés en l'année N+1. Celui de l'année N+3 est égal à 0.5% de la valeur cumulée des investissements nouveaux de l'année N+1 et de l'année N+2, ainsi de suite. Par contre, le coût de la maintenance est égal à 3% de l'investissement réalisé trois ans auparavant. Ainsi la maintenance de l'année N+4 est égal à 3% de l'investissement de l'année N+1. Le coût total de l'entretien est égal la somme des deux (Tableau 4.6.1).

Tableau 4.6.1. Méthode de calcul de l'entretien des investissements PIP

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Montant PIP	X	Y	Z	...	...
Montant cumulé	X	X+Y	(X+Y)+Z	...	...
Entretien courant	–	0.5%X	0.5%(X+Y)		
Maintenance	–	–	–	3%X	3%Y
Total entretien					

Partant de la programmation du PIP, on dresse le coût d'entretien par année et par acteur. L'élaboration est faite conformément au même schéma à travers lequel le PIP avait été précédemment analysé. La structure du coût d'entretien des investissements PIP est donné dans le tableau 4.6.2 et le détail des calculs en Annexe 1.

Tableau 4.6.2. Répartition annuelle des coûts d'entretien PIP (millions fcfa)

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Plaines et retenues d'eau						
Commune						
	Entretien courant		0.24	0.65	1.09	1.29
	Maintenance				1.46	2.46
	Total entretien commune		0.24	0.65	2.55	3.76
Autres						
	Entretien courant		6.48	14.61	25.34	35.78
	Maintenance				38.85	48.81
	Total entretien Autres		6.48	14.61	64.19	84.59
Total 1						
	Entretien courant		6.72	15.26	26.43	37.07
	Maintenance		0.00	0.00	40.31	51.27
	Total entretien 1		6.72	15.26	66.74	88.35
Routes de liaison						
Autres						
	Entretien courant		47.36	100.28	153.48	208.25
	Maintenance				284.18	317.48
	Total entretien Autres		47.36	100.28	437.66	525.73
Total 2						
	Entretien courant		47.36	100.28	153.48	208.25
	Maintenance				284.18	317.48
	Total entretien 2		47.36	100.28	437.66	525.73
Ponts et radiers						
Autres						
	Entretien courant		0.31	0.74	1.29	1.88
	Maintenance				1.88	2.55
	Total entretien Autres		0.31	0.74	3.17	4.43
Total 3						
	Entretien courant		0.31	0.74	1.29	1.88
	Maintenance				1.88	2.55
	Total entretien 3		0.31	0.74	3.17	4.43
Pistes pastorales						
Commune						
	Entretien courant		0.26	0.49	0.67	0.83
	Maintenance				1.55	1.40
	Total entretien Commune		0.26	0.49	2.21	2.24
Total 4	Pistes pastorales					
	Entretien courant		0.26	0.49	0.67	0.83
	Maintenance				1.55	1.40
	Total entretien 4		0.26	0.49	2.21	2.24
Investissements d'urbanisation						
Commune						
	Entretien courant		2.75	5.49	8.24	10.98
	Maintenance				16.47	16.47
	Total entretien Commune		2.75	5.49	24.71	27.45
Autres						

	Entretien courant			1.38	2.75	16.38
	Maintenance					8.25
	<i>Total entretien Autres</i>			1.38	2.75	24.63
<i>Total 5</i>						
	Entretien courant		2.75	6.87	10.99	27.36
	Maintenance		0.00	0.00	16.47	24.72
	<i>Total entretien 5</i>		2.75	6.87	27.46	52.08
Patrimoine bâti						
<i>Commune</i>						
	Entretien courant		3.13	6.48	9.93	13.38
	Maintenance				18.75	20.10
	<i>Total entretien Commune</i>		3.13	6.48	28.68	33.48
<i>Total 6</i>						
	Entretien courant		3.13	6.48	9.93	13.38
	Maintenance				18.75	20.10
	<i>Total entretien 6</i>		3.13	6.48	28.68	33.48
Voiries et assainissement						
<i>Commune</i>						
	Entretien courant		3.66	7.64	11.55	15.42
	Maintenance				21.93	23.88
	<i>Total entretien Commune</i>		3.66	7.64	33.48	39.30
<i>Total 7</i>						
	Entretien courant		3.66	7.64	11.55	15.42
	Maintenance				21.93	23.88
	<i>Total entretien 7</i>		3.66	7.64	33.48	39.30
Voies d'accès à Koutiala						
<i>Commune</i>						
	Entretien courant		8.69	17.24	25.80	34.35
	Maintenance				52.14	51.33
	<i>Total entretien Commune</i>		8.69	17.24	77.94	85.68
<i>Total 8</i>						
	Entretien courant		8.69	17.24	25.80	34.35
	Maintenance				52.14	51.33
	<i>Total entretien 8</i>		8.69	17.24	77.94	85.68
Infrastructures d'éducation et de santé						
<i>Commune</i>						
	Entretien courant		1.49	2.98	4.30	4.37
	Maintenance				8.91	8.97
	<i>Total entretien Commune</i>		1.49	2.98	13.21	13.34
<i>Autres</i>						
	Entretien courant		3.40	7.80	12.20	16.60
	Maintenance				20.40	26.40
	<i>Total entretien Autres</i>		3.40	7.80	32.60	43.00
<i>Total 9</i>						
	Entretien courant		4.89	10.78	16.50	20.97
	Maintenance		0.00	0.00	29.31	35.37
	<i>Total entretien 9</i>		4.89	10.78	45.81	56.34
Electrification et adduction d'eau						
<i>Autres</i>						
	Entretien courant		3.17	9.01	10.32	11.75

	Maintenance				19.01	35.07
	<i>Total entretien Autres</i>		3.17	9.01	29.32	46.82
<i>Total 10</i>						
	Entretien courant		3.17	9.01	10.32	11.75
	Maintenance				19.01	35.07
	<i>Total entretien 10</i>		3.17	9.01	29.32	46.82
Plateformes et centres multifonctionnels						
<i>Autres</i>						
	Entretien courant		0.05	0.26	0.60	0.63
	Maintenance				0.33	1.21
	<i>Total entretien Autres</i>		0.05	0.26	0.93	1.84
<i>Total 11</i>						
	Entretien courant		0.05	0.26	0.60	0.63
	Maintenance				0.33	1.21
	<i>Total entretien 11</i>		0.05	0.26	0.93	1.84
Marchés à bétail						
<i>Commune</i>						
	Entretien courant		0.10	0.48	0.83	1.10
	Maintenance				0.60	2.25
	<i>Total entretien Commune</i>		0.10	0.48	1.43	3.35
<i>Total 12</i>						
	Entretien courant		0.10	0.48	0.83	1.10
	Maintenance				0.60	2.25
	<i>Total entretien 12</i>		0.10	0.48	1.43	3.35
Total général						
<i>Commune</i>						
	Entretien courant		20.32	41.45	62.41	81.72
	Maintenance				121.81	126.86
	<i>Total entretien Commune</i>		20.32	41.45	184.22	208.58
<i>Autres</i>						
	Entretien courant		60.77	134.08	205.98	291.27
	Maintenance				364.65	439.77
	<i>Total entretien Autres</i>		60.77	134.08	570.63	731.04
Total général						
	Entretien courant		81.09	175.53	268.39	372.99
	Maintenance				486.46	566.63
	Total entretien général		81.09	175.53	754.85	939.62

Le coût total des entretiens PIP va de 81 millions de francs cfa la 2^{ème} année à 940 millions la 5^{ème} année. L'accroissement important les 4^{ème} et 5^{ème} années est consécutif aux travaux de maintenance qui s'ajoutent ces années-là à l'entretien courant. Les travaux de maintenance concernent notamment les routes de liaison (56 à 58% du coût total de maintenance), les voies d'accès dans la ville de Koutiala (9 à 11%) et les plaines et retenues d'eau (8 à 9%). Ces mêmes éléments expliquent pratiquement l'augmentation du coût des entretiens courants à partir de la 3^{ème} année.

Dans sa structure par acteurs, l'entretien total supporté par la commune est d'environ 25% de la charge totale, les 75% revenant aux autres acteurs notamment l'Etat. Les plus gros postes d'entretien des communes résident dans les voies d'accès, les voiries et assainissement, le patrimoine bâti et les investissements d'urbanisation.

4.7. Récapitulatif des coûts d'entretien

Après avoir déterminé le coût d'entretien par type de patrimoine, il importe de faire ressortir le coût pris en charge par la commune et par les autres partenaires par type d'entretien et par année. Ainsi, le coût total d'entretien varie de 268 millions la 1^{ère} année à 1.15 milliards de francs cfa la 5^{ème} année. En général, ce total général se répartit à hauteur du tiers pour la commune et des deux tiers pour les autres sources de financement de l'entretien, à l'exception toutefois de la 1^{ère} année où la charge revenant à la commune est de 56% de l'effort total, surcharge induite par la réhabilitation de l'hôtel de ville de Koutiala (Tableau 4.7.1).

Tableau 4.7.1. Répartition de la charge d'entretien

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Commune					
<i>Patrimoine bâti</i>					
Entretien courant	1.13	3.34	3.34	3.34	2.21
Maintenance	8.85				6.78
Réhabilitation	62.00				
<i>Voiries et ouvrages de drainage</i>					
Entretien courant	1.15	1.61	1.61	1.61	0.45
Maintenance	2.06				6.95
Réhabilitation	3.25				
<i>Espaces et places publiques</i>					
Entretien courant	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Maintenance					
Réhabilitation					
<i>Routes de liaison</i>					
Entretien courant	71.58	71.58	71.58	71.58	71.58
Maintenance					
Réhabilitation					
<i>Investissements PIP</i>					
Entretien courant		20.32	41.45	62.41	81.72
Maintenance				121.81	126.86
Réhabilitation					
Total entretien Commune					
Entretien courant	73.87	96.86	117.99	138.95	155.97
Maintenance	10.91			121.81	140.59
Réhabilitation	65.25				
Total Commune	150.03	96.86	117.99	260.76	296.56
Autres					

<i>Routes de liaison</i>					
Entretien courant	118.00	118.00	118.00	118.00	118.00
Maintenance					
Réhabilitation					
<i>Investissements PIP</i>					
Entretien courant		60.77	134.07	205.98	291.26
Maintenance				364.63	439.77
Réhabilitation					
Total entretien Autres					
Entretien courant	118.00	178.77	252.07	323.98	409.26
Maintenance				364.63	439.77
Réhabilitation					
Total Autres	118.00	178.77	252.07	688.61	849.03
Coût d'entretien global					
Entretien courant	191.87	275.63	370.06	462.93	565.23
Maintenance	10.91			486.44	580.36
Réhabilitation	65.25				
Total général	268.03	275.63	370.06	949.37	1145.59

L'exercice de répartition des coûts d'entretien entre la commune et les autres acteurs est d'autant plus important que l'on peut estimer l'effort d'entretien que la commune devra inscrire dans son budget. Ainsi, cette inscription va de 150 millions fcfa la 1^{ère} année à près de 300 millions la 5^{ème} année, l'essentiel de l'entretien étant induit par les investissements PIP.

5. Programme de mobilisation des ressources

Le Programme de mobilisation des ressources (PMR) vise à chercher les voies et moyens d'améliorer le prélèvement fiscal afin d'augmenter les recettes municipales pouvant faciliter la mise en œuvre du PPDEL. Pour ce faire, on procédera d'abord à une analyse de la chaîne fiscale, pour ensuite explorer les voies d'un ajustement fiscal favorable à la relance de l'économie locale.

5.1. Analyse de la chaîne fiscale

Les ressources fiscales mobilisées proviennent essentiellement de l'impôt professionnel et plus particulièrement de la patente (plus de la moitié du montant total) suivi des autres impôts et taxes assimilés (22%) et plus particulièrement de la taxe sur les sorties de véhicules et enfin des redevances et recettes d'utilisation du domaine public (11%) dominées par le permis d'occuper et la taxe de marché.

Sur la période 2003-2007, les recettes ont baissé de 10.9% en moyenne annuelle, baisse qui n'a commencé en réalité qu'à partir de 2006. Elle est consécutive à la baisse des recouvrements au titre des impôts professionnels qui ont chuté de 21.9% et des redevances d'utilisation du domaine public pour une baisse de 13.4% (Tableau 5.1.1).

Tableau 5.1.1. Evolution des recouvrements des impôts et taxes (fcfa)

	200	2004	2005	2006	2007
Impôts sur les personnes	5 808 000	6 682 400	8 851 658	9 045 177	7 184 269
TDRL	335 000	1 125 595	1 715 920	4 180 525	3 999 525
Taxe de voirie	4 656 000	5 077 600	6 299 973	3 557 872	2 322 957
ITS	817 000	479 205	835 765	1 306 780	861 787
Impôts professionnels	68 703 000	72 573 772	85 573 561	56 049 847	25 572 285
Patente	67 823 000	70 920 872	84 538 811	55 331 347	24 666 985
Licence	45 000	45 000		18 000	10 800
Taxe sur les charrettes	429 000	622 500	342 000	343 000	175 000
Taxe sur les établissements	406 000				205 000
Taxe sur boissons et gargotes		985 400	692 750	357 500	514 500
Impôts et taxes assimilés	177 000	460 400	738 765	2 260 660	2 287 240
Taxe sur le bétail	6 000	36 400	32 765	799 160	803 240
Taxe sur les armes à feu	9 000	49 000	52 000	704 000	696 000
Taxe sur les moulins	162 000	375 000	654 000	757 500	788 000
Autres impôts et taxes assimilés	19 803 000	18 902 250	34 815 050	31 824 600	22 630 600

Vignette mobylette et bicyclette	6 752 000	6 067 500	7 665 000	6 685 600	3 964 600
Taxe sur publicité et affichage	72 000	25 000	215 000	1 241 000	1 169 000
Taxe sur divertissement	27 000	229 000	173 050	10 000	12 000
Taxe sur autorisation de construire	380 000	280 000	250 000	165 000	120 000
Taxe sur sortie de véhicules	12 572 000	12 300 750	26 512 000	23 723 000	17 365 000
Redevances sur domaine public	15 765 000	11 648 300	13 046 995	10 705 300	8 880 025
Taxe sur le marché	6 380 000	6 163 400	8 026 925	6 238 100	5 053 275
Droit de stationnement	428 000	653 400	686 300	440 700	140 000
Redevances sur distributeurs essence		166 500		141 000	51 000
Permis d'occuper	8 887 000	4 557 000	4 149 750	3 462 000	2 994 750
Autres redevances et recettes	70 000	108 000	184 020	423 500	641 000
Prestation de services	5 830 000	9 085 855	9 487 350		6 720 260
Prestation de services sanitaires	2 893 000	3 142 480	3 929 500		3 761 060
Prestation de services administratifs	2 937 000	5 943 375	5 557 850		2 959 200
Total	116 086 000	119 352 977	152 513 379	109 885 584	73 274 679

Source: Compte administratif de la mairie de Koutiala

Au niveau de l'impôt professionnel, la baisse de recettes résulte principalement de la diminution des recouvrements de patente dont le total est passé d'environ 85 millions fcfa en 2005 à 55 millions en 2006 pour descendre en dessous de 25 millions fcfa en 2007. A l'instar de la patente, toutes les autres composantes de l'impôt connaissent une baisse de recettes. Il est quelque peu surprenant que la taxe sur les débits de boissons et gargotes ne soit pas bien maîtrisée étant donné la facilité du pointage de l'effectif des redevables de cette taxe. Quant à l'évasion fiscale sur les charrettes, elle peut provenir des difficultés de la maîtrise de leur nombre à cause de leur mobilité constante sinon du non reversement dans les caisses des taxes et pénalités qui résultent des nombreuses saisies de ces engins.

Pour ce qui est des redevances d'utilisation du domaine public, la baisse de recettes a commencé depuis 2004 pour le permis d'occuper et elle est importante pour la taxe de marché depuis 2006 avec une perte de près de 2 millions fcfa par rapport à 2005 et une autre perte d'un million de francs cfa de 2006 à 2007. La diminution des recettes de taxe de marché résulte de la faible maîtrise de l'assiette fiscale. En effet, sur les 6'794 points d'activités recensés par Ecoloc pour la seule ville de Koutiala, 32% d'entre eux s'acquittent de cette taxe, perçue quotidiennement par des collecteurs employés par la mairie. A ce niveau il y a probablement double dysfonctionnement:

- l'insuffisance des moyens humains ne permettant pas de toucher individuellement tous les contribuables
- le non reversement de la totalité des recouvrements à la mairie.

Quant à la diminution des recouvrements au titre du permis d'occuper, elle est consécutive à la lourdeur dans la délivrance de ce permis. En effet, toute la procédure autrefois centralisée au niveau des services techniques de l'urbanisme et de la construction, est aujourd'hui placée sous l'autorité communale qui ne délivre ledit permis qu'une fois tout le travail d'expertise technique abattu en amont par les services de l'urbanisme et de la construction qui y voient une perte de paternité d'où leur possible démobilité dans le traitement diligent des dossiers. Il y a lieu de s'interroger sur la pertinence de la réforme ayant associé la mairie au processus de délivrance du permis de construire. Sans de réels efforts en vue de supprimer la lourdeur bureaucratique et d'écourter les délais de délivrance, il ne faut pas escompter un sursaut de civisme fiscal en matière de taxe sur les autorisations de construire. Ainsi, en 2004, seulement 69 permis de construire avaient été délivrés alors que Ecoloc dénombrait 1'572 chantiers en construction dans la ville de Koutiala, surtout dans les quartiers de Hamdallaye (437), Darsalam (298), Médina Coura (276), Koulikoro (186) et Missabougou (185).

A l'opposé de ces baisses de recettes, on assiste à une augmentation de recouvrement dans les domaines où l'évasion fiscale semble faible. Ces hausses sont observées au titre des impôts et taxes assimilés (89.6% d'accroissement moyen annuel), des impôts sur les personnes (5.5%), des prestations de services administratifs et sanitaires (3.6%) et des autres impôts et taxes assimilés (3.4%). A l'exception des autres impôts et taxes assimilés qui représentent 22% des recettes fiscales de la commune, les autres impôts et taxes qui ont connu des accroissements significatifs sur la période 2003 – 2007, ne représentent qu'une part marginale dans les recouvrements communaux (13% au total, à raison de 7% pour les impôts sur personnes, 5% pour les prestations de services et 1% pour les impôts et taxes assimilés).

Dans le cas particulier des impôts sur les personnes, des efforts appréciables perceptibles dans le recouvrement de la TDRL sont contrariés par la baisse des recettes au niveau de la taxe de voirie. Les insuffisances de la mairie à assurer correctement le ramassage des ordures ménagères peut justifier la réticence des populations à payer cette taxe. La privatisation, au profit des GIE, de ce service collectif milite en faveur de l'abandon de cette taxe.

Au niveau des autres impôts et taxes assimilés, les augmentations globales de recettes ne s'observent pas entre 2005 et 2007 en particulier en ce qui concerne la taxe de sortie des véhicules. La seule difficulté de recouvrement de cette taxe qui n'est qu'un péage routier sur les 6 points de sortie de la ville de Koutiala résiderait sûrement dans le non reversement des sommes collectées dans les caisses de la commune.

Qu'ils augmentent ou qu'ils diminuent, les recouvrements d'impôts et taxes au niveau de la commune de Koutiala restent faibles, en tout cas en deçà du potentiel fiscal et nettement en deçà des besoins de financement de la commune. Parmi les multiples causes de l'insuffisance des recettes fiscales, on peut évoquer:

- la faible maîtrise du tissu fiscal se traduisant par la non fiscalisation de nombreux contribuables ayant cependant une valeur contributive
- les dysfonctionnements dans le recouvrement qui résultent notamment des défaillances dans les relations entre la mairie et les services du fisc
- l'incivisme fiscal des contribuables
- l'insuffisance des moyens matériels et financiers au niveau des régies de recettes de la mairie.

5.2. L'ajustement fiscal

L'objectif poursuivi par l'ajustement fiscal est l'accroissement significatif des recettes budgétaires de la commune de façon à lui permettre de faire face aux dépenses d'entretien du patrimoine existant et à celles que suscite son propre développement (extension de la couverture en services sociaux de base).

Les mesures pour y parvenir pourraient passer par :

- l'organisation d'un recensement fiscal sur l'ensemble du territoire communal de manière à obtenir un registre fiscal fiable
- l'allègement des procédures de recouvrement
- le renforcement et l'équipement des régies de recettes municipales
- le renforcement et la formalisation des relations entre la mairie et les services de recouvrement notamment par la création et l'opérationnalisation d'un cadre de concertation
- la sensibilisation et l'information de la population sur le bien fondé du paiement des impôts et taxes
- la négociation avec les contribuables réticents
- la transparence dans la gestion municipale, notamment par une option marquée pour la communication et par une participation accrue des populations à la gestion locale.

De façon générale, la révision de la fiscalité communale doit répondre à un certain nombre d'impératifs dont:

- privilégier l'impôt professionnel
- rationaliser l'arsenal fiscal en évitant toute atomisation de la fiscalité assise sur tous les moindres détails d'actif ou d'avoir et aux rendements fort douteux et en s'orientant de préférence vers des impôts et taxes où l'évasion fiscale est moindre telle que la vignette sur les deux roues, la taxe sur les sorties de véhicules, le droit de stationnement des taxis et véhicules de transport en commun, la taxe sur autorisation de construire et le permis d'occuper

- détaxer les services collectifs jadis rendus par la mairie mais aujourd'hui plus efficacement rendus par le secteur privé ou coopératif e.g. les services de ramassage d'ordure
- observer l'équité dans l'imposition des citoyens qui veut que l'impôt payé soit fonction du bénéfice que tire le contribuable de l'action collective et qu'il soit fonction de la capacité contributive de l'individu.

Il est possible de découpler le niveau actuel de prélèvement sur le capital privé, via l'impôt foncier et de tripler le niveau actuel de taxation sur les activités locales, à condition que toutes les parties concernées comprennent l'utilité de ce prélèvement et acceptent de se mettre au travail au service de leur cadre de vie collectif.

Pour ce faire, l'accroissement des recettes doit s'accompagner d'un effort constant d'amélioration des dépenses et de diversification des sources de financement:

- réduire progressivement les dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement
- passer d'une stratégie de reconduction du budget antérieur majoré à une stratégie de financement des besoins
- revoir les instruments financiers locaux et mettre en place une comptabilité patrimoniale
- permettre au secteur privé de participer au financement des infrastructures productives
- recourir à l'emprunt
- procéder périodiquement à une présentation publique des comptes pour créer et affermir la confiance entre la population et les gestionnaires de la commune.

6. Programme de réforme du management municipal

Le Programme de réforme du management municipal (PRM) vise à rechercher les voies et moyens pour améliorer l'efficacité de la gestion des affaires communales. Il a pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la vision de développement économique local de long terme. A cet effet, son élaboration est précédée de l'analyse des difficultés de fonctionnement de l'administration communale sous forme de diagnostic de l'existant. Sur la base de cette analyse, des propositions d'amélioration sont formulées. Enfin, il est procédé à une évaluation du coût des réaménagements retenus.

6.1. Etat des lieux

L'efficacité de la gestion d'une administration communale peut s'analyser à travers la structure et le fonctionnement de son cadre organique. De ce point de vue, la gestion de la commune urbaine de Koutiala souffre d'un certain nombre de dysfonctionnements relatifs aussi bien au mode de gestion de l'administration communale qu'aux conditions de travail du personnel. Ces dysfonctionnements ont pour noms:

- l'absence d'objectifs de développement économique local de long terme préalablement définis
- la méconnaissance et/ou le non respect des procédures administratives et financières
- la prédominance du travail routinier
- l'insuffisance de communication entre les différents services de la mairie
- la faible maîtrise de la matière imposable
- le faible niveau de formation professionnelle des agents communaux
- l'exiguïté des locaux
- le sous-équipement en matériel de bureau, matériel informatique et Internet.

Une analyse de la fonctionnalité de l'organigramme actuel de la mairie de Koutiala distingue les dysfonctionnements propres à chaque service et ceux transversaux à plusieurs services.

L'organigramme distingue le Conseil communal sous l'autorité duquel sont placées les commissions de travail, le Bureau communal comprenant le maire et ses adjoints et qui gère les affaires de la mairie en s'appuyant sur un secrétariat général.

L'audit organisationnel de la commune urbaine de Koutiala (2006) relève que globalement, le fonctionnement du Conseil communal répond aux dispositions législatives en matière de:

- délais de convocation aux sessions

- durée des sessions
- nombre de réunions annuelles
- projet d'ordre du jour
- conditions de validité des délibérations
- modalités de vote.

Cependant, un certain nombre de lacunes entachent le bon fonctionnement de cet organe, entre autres:

- une certaine absence de rigueur dans le suivi des délibérations, plusieurs délibérations restant sans suite conduisant à la démobilisation des conseillers communaux et des agents qui ont le sentiment de perdre leur temps
- une insuffisance dans le classement et l'archivage des documents afférents aux sessions du Conseil communal.

En ce qui concerne les commissions de travail (9 au total), l'audit note un certain chevauchement entre elles dans l'exécution de leurs missions respectives et regrette en conséquence une trop grande segmentation des domaines de compétences de la commune nuisible à une vision partagée du développement économique local.

Au niveau du fonctionnement du bureau communal ainsi que de son secrétariat général, l'audit organisationnel relève davantage de lacunes. Ainsi, les décisions et arrêtés du maire ne font pas l'objet d'un classement adéquat. Il en est de même pour tous les autres dossiers administratifs notamment ceux relatifs patrimoine de la commune (parc auto, biens immeubles, mobilier de bureau, etc.)

En outre, d'autres dysfonctionnements sont constatés dans l'exécution des missions du secrétariat général, à savoir:

- le retard de réception d'information de certains services
- le non respect par certains agents des rapports de liaisons hiérarchiques du secrétariat général
- le volume très important de travail.

Ces dysfonctionnements affectent considérablement les performances de la mairie de Koutiala car, le secrétariat général de la mairie est la cheville ouvrière de tous les services communaux et assure l'interface entre lesdits services et le Bureau communal. Dirigé par un secrétaire général, il a pour missions de:

- coordonner et contrôler l'activité de l'ensemble des services communaux
- proposer au Maire des orientations de développement en fonction des besoins exprimés par les services communaux, dans le strict respect des lois et règlements en vigueur

- recevoir ses instructions du Maire et éventuellement des adjoints et les transmettre sous forme de directives ou d'ordres aux responsables placés à la tête de chaque service
- recevoir et mettre en forme les comptes rendus d'activités émanant des services en vue de leur transmission au Maire
- entretenir des relations de travail avec la tutelle et les différents services déconcentrés de l'État présents dans la commune
- assurer le secrétariat du Conseil communal, du Bureau communal et des Commissions de travail.

Les services placés sous l'autorité du secrétariat général comprennent:

- les services administratifs et juridiques
- les services financiers et comptables
- les services techniques
- les services de développement.

Les services administratifs et juridiques ont en charge l'état civil, le secrétariat de la mairie (assurant les services d'information et de communication de la mairie), les questions de recensement et d'élections, les affaires juridiques et le contentieux ainsi que le personnel.

Les principaux problèmes constatés dans le fonctionnement de ces services sont:

- l'inexistence de relation de subordination au niveau de l'état civil et du secrétariat de la mairie
- la rupture de stocks de registres d'état civil
- les difficultés d'archivage des documents de l'état civil
- le faible recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
- le manque de répertoire des villages et quartiers.

Les services financiers et comptables sont chargés de l'élaboration et de l'exécution du budget communal, de la gestion des marchés et places, de la régie des recettes et des dépenses, de la tenue de la comptabilité matière. Dans la pratique, le chargé du personnel se trouve également sous l'autorité de ces services au lieu des services administratifs et juridiques dont il relève selon l'organigramme.

Au niveau de ces services, les principaux dysfonctionnements portent sur:

- le non respect des relations de subordination
- la non maîtrise de l'occupation de l'espace communal notamment les hangars

- le manque de fiches appropriées pour le suivi des collecteurs de marché
- l'absence de registre de suivi d'inventaire des biens et matériels de la commune.

Les services techniques de la mairie regroupent la voirie, les affaires domaniales et foncières, l'urbanisme et l'environnement, ces deux derniers services n'étant pas encore opérationnels à Koutiala. Ils s'occupent en particulier des questions d'attribution de lots à usage d'habitation, de transfert de propriété foncière, de suivi du plan d'occupation des sols, des problèmes liés à la salubrité et à l'hygiène publiques, de l'organisation de la collecte et du ramassage des ordures ménagères. Dans la pratique, ces services ne satisfont pas entièrement les besoins de la ville en matière d'assainissement et propreté et ne montrent pas non plus une quelconque maîtrise du processus d'urbanisation de Koutiala ou de la trop grande pollution industrielle dont souffrent les populations.

Enfin, les services de développement ont en charge l'éducation, la santé, les études et planification ainsi que le jumelage. La Commission de travail qui a précédé l'audit organisationnel n'a pas noté l'effectivité de ces services dans l'organigramme de la commune, d'où l'absence d'études prospectives et de planification du développement.

6.2. Réformes proposées

Au regard des dysfonctionnements recensés, une certaine restructuration du travail communal apparaît nécessaire en vue d'accroître l'efficacité de l'action communale. Il s'agira de la dynamisation du fonctionnement des services contenus dans l'organigramme, de l'amélioration des conditions de travail et du renforcement des capacités du personnel.

Au niveau de la dynamisation du fonctionnement des services, on notera:

- une meilleure circulation de l'information entre le secrétariat général et les services placés sous son autorité
- le visa de tous les actes d'état civil par le chargé de l'état civil avant signature du maire
- l'archivage correct de tous les documents et actes d'état civil de la mairie
- une meilleure organisation de l'accueil des usagers de la mairie
- une étroite collaboration entre les services chargés du recensement d'une part et ceux chargés de la régie des recettes d'autre part, ce qui du coup améliorera la mobilisation des ressources
- une mise à jour régulière des documents et autres registres notamment le registre des biens immobiliers et matériels de la commune
- la création d'un service de développement économique pour suivre la mise en œuvre du PPDEL et procéder à l'actualisation périodique des principaux indicateurs économiques

- la mise en place des mécanismes de participation des acteurs locaux à la gestion locale.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail, les réformes porteront sur:

- la réhabilitation de l'hôtel de ville telle que inscrite dans le budget communal 2009
- la dotation du personnel en équipement de travail et mobilier de bureau en vue d'accroître sa productivité
- la poursuite de l'informatisation des services communaux notamment les services d'état civil.

Au chapitre du renforcement des capacités du personnel, un certain nombre de modules de formation doit être privilégié notamment ceux relatifs:

- aux missions d'une commune, en particulier les finances communales et les compétences des communes et les modalités de leur exercice
- aux modes de gestion d'une commune, le travail administratif et la tenue d'une régie comptable
- aux capacités comportementales, à savoir le processus décisionnel et la maîtrise des groupes de travail
- à l'amélioration de la communication y compris par la création d'un site web de la mairie, avec un moteur de recherche sur les questions de décentralisation au Mali et dans le monde, ouvert aux acteurs et au grand public.

6.3. Evaluation du coût des réformes

Les coûts des réformes nécessaires à l'amélioration de l'efficacité du management municipal sont évalués pour les besoins suivants:

- l'archivage des documents et registres, au niveau du maire et de ses 4 adjoints, au niveau de son secrétariat particulier, du secrétariat général et des 4 services communaux
- l'acquisition de photocopieuses, pour la maire, son secrétariat particulier et pour le secrétariat général
- la poursuite de l'informatisation des services, 11 unités informatiques au total
- la formation du personnel dans les domaines des missions d'une commune (2 modules), du mode de gestion d'une commune (2 modules) et du renforcement des capacités comportementales (2 modules)
- la création du site web.

Les coûts afférents à ces besoins sont estimés et ensuite agrégés pour obtenir l'incidence financière globale des réformes du management municipal (Tableau 6.3.1).

Tableau 6.3.1. Estimation du coût des réformes du management municipal

	Quantité	Coût unitaire	Montant (millions fcfa)	Répartition annuelle du coût des réformes				
				N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Archivage	11	0.2	2.2	2.2				
Photocopieuses	3	1	3	1	1	1		
Informatisation	11	0.8	8.8	4	1.6	3.2		
Formation	6	1	6	2	2	2		
Site web	1	2	2		2			
Total général			22	9.2	6.6	6.2		

Le coût global des réformes du management municipal se chiffre à 22 millions de francs cfa répartis sur les 3 prochaines années.

7. Portefeuille de projets de relance de l'économie locale

L'exercice d'identification d'un Portefeuille de projets prioritaires (PPP) de relance de l'économie locale est une indication des domaines prioritaires d'investissement privé devant accompagner la mise en œuvre des composantes publiques et communales du PPDEL. Ces investissements privés consistent en des créations d'entreprises et d'emploi nécessaires au développement de l'économie locale. Ils traduisent l'engagement des opérateurs économiques locaux et des investisseurs nationaux et étrangers, dans la mise en œuvre du PPDEL. Bien entendu, chaque investisseur aura à charge la constitution de ses dossiers de projet. Néanmoins, chaque dossier comportera les spécifications suivantes:

- l'intitulé du projet
- le ou les promoteurs du projet
- la justification du projet par rapport à la vision du CRDE et au PPDEL
- les résultats attendus du projet
- les groupes cibles touchés par le projet
- la localisation des activités du projet et son impact sur le fonctionnement du territoire
- le coût estimatif du projet
- les sources de financement envisagées en distinguant les engagements des porteurs du projet de ce qui est attendu d'autres partenaires
- les prérequis à la réalisation du projet en termes de facilités en infrastructures, de services publics, d'arrangements institutionnels et financiers, de négociations avec les pouvoirs publics et les autorités communales.

Les dossiers de projets mis au point sont présentés au Comité Ecoloc pour leur prise en compte et leur mise en cohérence dans le cadre du portefeuille de projets prioritaires. A titre indicatif, lesdits dossiers toucheront aux domaines:

- de la transformation des produits
- de l'électrification rurale
- de l'assainissement
- du transport urbain collectif
- de l'appui à la promotion féminine
- des travaux publics.

7.1. Transformation des produits locaux

Les domaines de transformation des produits locaux dans lesquels des dossiers de projet peuvent être élaborés sont assez variés. Ils s'appuient sur l'expérience industrielle de la ville de Koutiala, les expériences récentes en matière de transformation des oléagineux en huile alimentaire et sur la disponibilité de matières premières agricoles relativement abondantes dans cette zone.

Des projets privés d'investissement dans la transformation industrielle peuvent être facilement montés autour:

- du lait et de ses dérivées
- des fruits et légumes, transformés en jus, sirops et compotes
- du maïs, pour produire de la farine alimentaire et de l'aliment bétail
- de divers oléagineux transformés en huile alimentaire
- du paddy, décortiqué et conditionné pour le commerce
- du bétail, pour la charcuterie.

7.2. Electrification rurale

Au regard des nombreuses demandes d'électrification rurales contenues dans les PDESC des communes, ce secteur apparaît désormais comme un créneau porteur pour des investisseurs privés en vue de satisfaire ces demandes. L'investissement en la matière sera purement privé ou en coentreprise avec les autorités communales. Beaucoup de communes se montrent intéressées par de tels projets jusqu'ici l'apanage de la seule AMDER. On peut citer les communes de Boura, Diaramana, Diédougou, Fakolo, Falo/Bla, Karagana/Yorosso, Karangouana Mallé, Konina, Lougouana, M'Pessoba, Nafanga, N'Golonianasso, Sincina, Sorobasso et Zangasso.

7.3. Assainissement

Les besoins d'assainissement de Koutiala et des villes secondaires de l'hinterland restent importants au regard de la dégradation continue du cadre de vie dans ces localités. Des opérateurs économiques locaux peuvent saisir cette opportunité en créant des entreprises destinées à l'assainissement ou en élargissant leurs activités à ce secteur lorsque ce sont des unités artisanales déjà existantes.

Ainsi, le ramassage des ordures ménagères à Koutiala et à M'Pessoba devrait très prochainement donner naissance à des entreprises en charge de cette mission. Ces entreprises seront soit des GIE soit des entreprises unipersonnelles ou encore des coopératives de service. Le ramassage des ordures induira un accroissement des besoins

de poubelles dont la confection est une autre opportunité de montage de projets. Cela est par exemple valable pour les villes de Koutiala, M'Pessoba et Sincina.

Parallèlement, l'assainissement touchera la nécessité de creuser dans les ménages des puisards et lavoirs pour éviter le déversement des eaux usées dans la rue et/ou dans les caniveaux. A cet effet, les puisatiers peuvent être appuyés à se constituer en coopérative pour occuper un tel marché futur. A défaut, des entreprises privées peuvent voir le jour et saisir ce créneau d'autant plus porteur que des partenaires extérieurs se sont déclarés prêts à y investir, comme le cas de la coopération danoise dans la ville de Koutiala.

7.4. Transport urbain collectif

Malgré son extension géographique continue, la ville de Koutiala ne dispose toujours pas de véritable service de transport collectif urbain. Le secteur reste dominé par quelques rares taxis et les charrettes à traction animale. Il y a là un créneau porteur pour un projet de transport urbain à l'image des initiatives ANPE dans les villes de Ségou ou Koulikoro pour ne citer que ces deux cas. Le succès des premières expériences montre combien ce genre d'initiative est approprié pour des villes de la dimension de Koutiala ainsi que pour le niveau de pouvoir d'achat des populations de ces villes. Les éléments constitutifs du dossier de tels projets sont déjà disponibles au guichet de l'ANPE.

7.5. Appui à la promotion féminine

Les domaines d'investissement en appui à la promotion féminine sont nombreux, qu'il s'agisse d'activités génératrices de revenu ou de services d'allègement des travaux domestiques auxquels les femmes sont astreintes.

A Koutiala et dans les villes de l'hinterland, l'appui sera dirigé vers les exploitations artisanales des femmes ainsi que la restauration qui reste ici un secteur à très forte prédominance féminine. Dans les communes rurales, les domaines prioritaires d'intervention demeurent l'installation des plateformes multifonctionnelles et la construction de centres multifonctionnels féminins. De tels projets sont très attendus dans les communes de Diédougou, Karangana/Yorosso, Mièna, Moribila, N'Golonianasso, Sinkolo, Songoua, Tao, Tourakolomba, Zanfigué et Zangasso.

7.6 Travaux publics

Les nombreux besoins d'investissements prioritaires de relance de l'économie locale devraient induire la promotion des entreprises locales de travaux publics. Ces entreprises devraient être privilégiées dans la sélection des dossiers d'appels d'offre pour la

réalisation des projets d'infrastructures routières, d'aménagements hydro-agricoles et de surcreusement de mares et de marigots.

D'ores et déjà, la préférence locale doit être totale en matière d'aménagement de pistes inter-villageoises, de délimitation de pistes pastorales, de construction d'abreuvoirs, de réalisation de mini-barrages de retenue d'eau et d'aménagement de périmètres maraîchers. De tels besoins de travaux publics transparaissent dans les PDESC de plusieurs communes de Koutiala et de son hinterland.

8. Evaluation du coût du PPDEL

Le coût total du PPDEL s'élève à 97 milliards de francs cfa sur une période de 5 ans, soit une moyenne de 19 milliards de francs cfa par an. Ce coût se décompose en 94 milliards de coût d'investissement, soit 97% du coût total du PPDEL, 3 milliards de charges d'entretien et 22 millions pour les réformes du management municipal (Tableau 8.1).

Réparti par acteur, le PPDEL sera financé à hauteur de 20% par la commune urbaine de Koutiala, 5% par les communes de l'hinterland et 75% par les autres partenaires dont l'Etat.

Tableau 8.1. Répartition du coût total du PPDEL (millions francs cfa)

	Coût total	Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Coût des investissements PIP						
Commune de Koutiala						
Patrimoine bâti	3 280.00	625	670	690	690	605
Voies d'accès	8 581.95	1 737.95	1 711.00	1 711.00	1 711.00	1 711.00
Voirie	3 805.00	719	779	764	764	779
Urbanisation Koutiala						
Aménagement de zones d'habitation	2 500.00	500	500	500	500	500
Viabilisation des villages	245	49	49	49	49	49
Montant PIP Commune Koutiala	18 411.95	3 630.95	3 709.00	3 714.00	3 714.00	3 644.00
Autres communes						
Abreuvoirs	356	48.6	82.1	88.1	40.1	97.1
Pistes pastorales	198.5	51.5	46.7	35.1	33.6	31.6
Voirie	77.65	13.62	22.17	21.62	10.12	10.12
Adduction d'eau	1 472.40	594.4	445	205	135	93
Augmentation des capacités du Réseau d'eau	170		10		128	32
Equipements électriques	852.64	39.13	714.13	55.63	23.13	20.63
Plateformes multifonctionnelles	98.5	10.85	17.35	62.1	5.1	3.1
Centres multifonctionnels féminins	30		23	7		
Marchés à bétail	238.1	20	75.1	70	55	18
Second cycle	756	252	252	252		
CSCOM	118	45	47	12	14	
Montant PIP Autres communes	4 367.79	1 075.10	1 734.55	808.55	444.05	305.55

Montant PIP toutes communes	22 779.74	4 706.05	5 443.55	4 522.55	4 158.05	3 949.55
Montant PIP Autres	71 199.40	11 461.44	13 397.33	13 995.73	16 730.51	15 614.39
Total général PIP	93 979.14	16 167.49	18 840.88	18 518.28	20 888.56	19 563.94
Coût d'entretien						
Commune de Koutiala						
Entretien courant	268.04	15.13	35.97	54.51	73.09	89.34
Maintenance	244.84	10.91			108.94	124.99
Réhabilitation	65.25	65.25				
Total entretien Commune Koutiala	578.13	91.29	35.97	54.51	182.02	214.34
Autres communes						
Entretien courant	315.60	58.74	60.89	63.49	65.86	66.63
Maintenance	28.47				12.87	15.60
Réhabilitation						
Total entretien Autres communes	344.07	58.74	60.89	63.49	78.74	82.22
Total entretien toutes communes						
Entretien courant	583.64	73.87	96.86	117.99	138.95	155.97
Maintenance	273.31	10.91			121.81	140.59
Réhabilitation	65.25	65.25				
Total entretien toutes communes	922.20	150.03	96.86	117.99	260.76	296.56
Autres						
Entretien courant	1 282.08	118.00	178.77	252.07	323.98	409.26
Maintenance	804.40				364.63	439.77
Réhabilitation						
Total entretien Autres	2 086.48	118.00	178.77	252.07	688.61	849.03

Coût d'entretien global						
Entretien courant	1 865.72	191.87	275.63	370.06	462.93	565.23
Maintenance	1 077.71	10.91			486.44	580.36
Réhabilitation	65.25	65.25				
Total général	3 008.68	268.03	275.63	370.06	949.37	1145.59
Coût des réformes du management municipal de Koutiala	22.00	9.20	6.60	6.20		
Total général PPDEL dont	97 009.83	16 444.72	19 123.11	18 894.54	21 837.93	20 709.53
<i>Commune de Koutiala</i>	<i>19 012.08</i>	<i>3 731.44</i>	<i>3 751.57</i>	<i>3 774.71</i>	<i>3 896.02</i>	<i>3 858.34</i>
<i>Autres communes</i>	<i>4 711.86</i>	<i>1 133.84</i>	<i>1 795.44</i>	<i>872.04</i>	<i>522.79</i>	<i>387.77</i>
<i>Autres partenaires</i>	<i>73 285.88</i>	<i>11 579.44</i>	<i>13 576.1</i>	<i>14 247.8</i>	<i>17 419.12</i>	<i>16 463.42</i>

8.1. Financement du PPDEL par Koutiala

Le financement du PPDEL à la charge de la commune urbaine de Koutiala qui s'élève à environ 19 milliards de francs cfa sur les 5 prochaines années est orienté principalement vers la réalisation du Programme d'investissements prioritaires (97%). Les investissements privilégiés dans ce programme sont la réalisation des voies d'accès (46%), les travaux de voirie et d'assainissement (21%) et la construction d'équipements marchands (18%) et divers travaux d'urbanisation (15%).

Les charges récurrentes qui représentent 3% de la contribution de Koutiala au financement du PPDEL sont principalement absorbées par des frais d'entretien (46%) et des frais de maintenance (42%) surtout à partir de la 4^{ème} année. Les charges de réhabilitation (moins de 12%) portent essentiellement sur la rénovation de l'hôtel de ville.

Les réformes du management municipal absorbent à peine 1‰ du PPDEL de la contribution de la commune de Koutiala dans la réalisation du PPDEL.

8.2. Contribution des communes de l'hinterland

Les 5% de contribution des 46 autres communes de l'hinterland à la mise en œuvre du PPDEL sont destinés au PIP pour 93% (contre 97% dans le cas de Koutiala) et à l'entretien pour 7%. Les principaux investissements retenus sont l'adduction d'eau (34% du volume total du PIP des communes de l'hinterland), l'électrification rurale (20%), l'éducation (17%) et la construction d'abreuvoirs (8%), etc.

A la différence de Koutiala, dans l'hinterland les charges récurrentes sont essentiellement constituées de frais d'entretien courant (92% du coût total d'entretien) et accessoirement donc de frais de maintenance (8%).

8.3. Appui des autres partenaires

Pour la relance de l'économie locale, les autres partenaires (Etat, coopération décentralisée, bailleurs de fonds extérieurs, etc.) sont sollicités à hauteur de 75% du coût global du PPDEL. L'essentiel de ce montant est destiné à des investissements nouveaux (97% de la contribution totale) qui à leur tour induisent des charges d'entretien pour 3% de la contribution. Ces charges d'entretien sont absorbées à hauteur de 61% par l'entretien courant et 39% pour la maintenance.

Le montant total sollicité des autres partenaires semble supportable par le seul budget d'Etat car il représente en moyenne moins de 15 milliards de francs cfa par an pour 47 communes soit une moyenne d'un peu plus de 300 millions par commune pour propulser

son développement économique. Cette moyenne de 300 millions de francs cfa peut être facilement mise en parallèle avec le montant de financement public perçu déjà chaque année par certains partis politiques et donc n'excède pas les capacités financières de l'Etat.

Conclusions

Pour accélérer le processus de décentralisation et d'urbanisation de Koutiala et de son hinterland, les actions à privilégier englobent l'aménagement de plaines et retenues d'eau, la réalisation d'infrastructures routières et de travaux d'urbanisation, de voirie et d'assainissement, la construction d'infrastructures d'éducation et de santé, l'électrification rurale et l'adduction d'eau, et enfin la transformation de produits locaux.

Le coût total de ces actions est évalué à environ 94 milliards de francs cfa pour les 5 prochaines années, à raison de 23 milliards à la charge des communes et de 71 milliards de diverses autres sources de financement.

L'effort de financement communal sera principalement orienté sur l'aménagement des voies d'accès, les travaux de voirie et d'assainissement, diverses constructions municipales telles que les centres commerciaux, les gares routières, les centres artisanaux, le musée et l'hôtel de ville, et enfin l'urbanisation de Koutiala. Le concours des autres sources de financement sera essentiellement sollicité dans les travaux d'infrastructures routières, d'aménagement hydro agricole et de réalisation d'une zone industrielle à Koutiala.

En plus de ces investissements prioritaires, un Programme tout aussi prioritaire d'entretien est élaboré, pour un coût variant de 268 millions la 1^{ère} année à 1.15 milliards de francs cfa la 5^{ème} année. En général, ce coût d'entretien se répartit à hauteur du tiers pour les communes et des deux tiers pour les autres sources de financement de l'entretien.

L'exercice de répartition des coûts d'entretien entre la commune et les autres acteurs est d'autant plus important que l'on peut estimer l'effort d'entretien que la commune devra inscrire dans son budget. Ainsi, cette inscription va de 150 millions fcfa la 1^{ère} année à près de 300 millions la 5^{ème} année, l'essentiel de l'entretien étant induit par les investissements prioritaires.

La réalisation de ces programmes prioritaires d'investissement et d'entretien nécessitera une mobilisation plus accrue des ressources de la commune. A cet effet, une certaine révision de la fiscalité communale s'impose, en vue de:

- privilégier l'impôt professionnel
- rationaliser l'arsenal fiscal en évitant toute atomisation de la fiscalité assise sur tous les moindres détails d'actif ou d'avoir et aux rendements fort douteux et en s'orientant de préférence vers des impôts et taxes où l'évasion fiscale est moindre
- détaxer les services collectifs jadis rendus par la mairie mais aujourd'hui plus efficacement rendus par le secteur privé ou coopératif e.g. les services de ramassage d'ordure

- observer l'équité dans l'imposition des citoyens qui veut que l'impôt payé soit fonction du bénéfice que tire le contribuable de l'action collective et qu'il soit fonction de la capacité contributive de l'individu.

Enfin, pour garantir le succès de la mise en œuvre du PPDEL, il est nécessaire d'accroître l'efficacité de l'action communale. Il s'agira surtout de dynamiser le fonctionnement des services communaux, d'améliorer les conditions de travail et de renforcer les capacités professionnelles du personnel.

Références bibliographiques

Agenda 21 Local 21 (2003): Projet de plan d'action de développement local, Agadir

Aménagement du territoire européen n° 69 (2003): Développement territorial durable – Renforcement des relations intersectorielles – Actes, Budapest, mars

Assemblée régionale de Sikasso (2008): Plan d'action des filières maïs, bétail-viande et coton de 2010 à 2013, novembre

Assises de la coopération décentralisée 2008 au Mali (2008): Gouvernance territoriale et développement économique local – Document de présentation, Bamako, 12 – 14 décembre

Campus de Parentville-Unité de Développement Territorial et Local – ULB-IGEAT (2004): Actes des Rencontres internationales – Construire un développement local solidaire, 17

Coopérative des exploitants agricoles motorisés de Koutiala - CEMK (2007): Réflexion sur la création d'une maison familiale rurale

Dominique-Paule Decoster (2000): Nos villes et communes – Espace de développement et d'intégration – Le développement local, schéma de la citoyenneté, juin

Hamadou Fall Dianka (2006): Enquête sur la fiscalité dans la commune urbaine de Koutiala, octobre

FAO (1998): Unasylva 182 – Matrice des liens intersectoriels – Matrice des incidences possibles des politiques relatives aux autres secteurs sur la mise en valeur des forêts

Gaoussou Konaté (2002): Étude sur les liens intersectoriels et l'aménagement durable des forêts au Mali, FAO, mai

Commune urbaine de Koutiala (2006): Audit organisationnel, juillet

Gilbert Martin et Van Phu Nguyen (2004): Les résultats d'impact économique du modèle intersectoriel du Québec, Institut de la statistique du Québec – l'Écostat, juin

Christian Sozzi (2000): LYON choisit de renforcer la créativité de son économie, sa capacité de se situer mieux dans les courants d'échanges internationaux et l'intensité de ses liens avec les villes de sa région, in *Les villes face à la mondialisation – stratégies pour un développement équilibré des villes*, INTA24 Congrès annuel, Bergen Norvège, 18 – 22 juin

Annexe. Calcul des coûts d'entretien PIP

Tableau A.I. Répartition annuelle des coûts d'entretien PIP des plaines et de retenues d'eau

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Commune						
	Abreuvoirs					
	Montant PIP	48.6	82.1	88.1	40.1	97.1
	Montant cumulé	48.60	130.70	218.80	258.90	356.00
	Entretien courant		0.243	0.6535	1.094	1.2945
	Maintenance				1.458	2.463
	<i>Total entretien commune</i>		<i>0.243</i>	<i>0.6535</i>	<i>2.552</i>	<i>3.7575</i>
Autres	Principales Plaines					
	Montant PIP	1 100	1 150	1 600	1 600	1 150
	Montant cumulé	1 100	2 250	3 850	5 450	6 600
	Entretien courant		5.50	11.25	19.25	27.25
	Maintenance				33.00	34.5
	<i>S/Total entretien 1</i>		<i>5.50</i>	<i>11.25</i>	<i>52.25</i>	<i>61.75</i>
	Autres plaines					
	Montant PIP	58.6	153.6	153.6	79	174
	Montant cumulé	58.6	212.2	365.8	444.8	618.8
	Entretien courant		0.293	1.061	1.829	2.224
	Maintenance				1.758	4.608
	<i>S/Total entretien 2</i>		<i>0.293</i>	<i>1.061</i>	<i>3.587</i>	<i>6.832</i>
	Périmètres maraîchers					
	Montant PIP	81.28	60.61	108.01	111.29	100.61
	Montant cumulé	81.28	141.89	249.90	361.19	461.80
	Entretien courant		0.4064	0.70945	1.2495	1.80595
	Maintenance				2.4384	1.8183
	<i>S/Total entretien 3</i>		<i>0.4064</i>	<i>0.70945</i>	<i>3.6879</i>	<i>3.62425</i>
	Mini-barrages					
	Montant PIP		30	31	6	6
	Montant cumulé		30.00	61.00	67.00	73.00
	Entretien courant			0.15	0.305	0.335
	Maintenance					0.9
	<i>S/Total entretien 4</i>			<i>0.15</i>	<i>0.305</i>	<i>1.235</i>
	Mares/marigots					
	Montant PIP	6.5	180.5	196	257.5	200.5
	Montant cumulé	6.50	187.00	383.00	640.50	841.00
	Entretien courant		0.0325	0.935	1.915	3.2025
	Maintenance				0.195	5.415
	<i>S/Total entretien 5</i>		<i>0.0325</i>	<i>0.935</i>	<i>2.11</i>	<i>8.6175</i>
	<i>Total Autres</i>					
	Montant PIP	<i>1 295</i>	<i>1 627</i>	<i>2 146</i>	<i>2 088</i>	<i>1 722</i>
	Montant cumulé	<i>1 295.00</i>	<i>2 922.00</i>	<i>5 068.00</i>	<i>7 156.00</i>	<i>8 878.00</i>
	Entretien courant		<i>6.475</i>	<i>14.61</i>	<i>25.34</i>	<i>35.78</i>
	Maintenance				<i>38.85</i>	<i>48.81</i>
	Total entretien Autres		<i>6.475</i>	<i>14.61</i>	<i>64.19</i>	<i>84.59</i>

Tableau A.2. Répartition des coûts d'entretien PIP des routes de liaison

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Autres	Tronçons à bitumer					
	Montant PIP	9 200	10 120	10 120	10 120	9 200
	Montant cumulé	9 200	19 320	29 440	39 560	48 760
	Entretien courant		46	96.6	147.2	197.8
	Maintenance				276	303.6
	<i>S/Total entretien 1</i>		46	96.6	423.2	501.4
	Principales pistes					
	Montant PIP	78	78	78	78	78
	Montant cumulé	78	156	234	312	390
	Entretien courant		0.39	0.78	1.17	1.56
	Maintenance				2.34	2.34
	<i>S/Total entretien 2</i>		0.39	0.78	3.51	3.9
	Ports secs					
	Montant PIP					300
	Montant cumulé					
	Entretien courant					
	Maintenance					
	<i>S/Total entretien 3</i>					
	Autres pistes inter-villageoises					
	Montant PIP	194.56	384.62	443.62	756.12	455.28
	Montant cumulé	194.56	579.18	1022.8	1778.92	2234.2
	Entretien courant		0.9728	2.8959	5.114	8.8946
	Maintenance				5.8368	11.5386
	<i>S/Total entretien 4</i>		0.9728	2.8959	10.9508	20.4332
	Total entretien Autres		47.36	100.28	437.66	525.73

Tableau A.3. Répartition des coûts d'entretien PIP des ponts et radiers

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Autres	Ponts et radiers					
	Montant PIP	62.5	85	110.5	117.6	45
	Montant cumulé	62.5	147.5	258	375.6	420.6
	Entretien courant		0.3125	0.7375	1.29	1.878
	Maintenance				1.875	2.55
	Total entretien Autres		0.3125	0.7375	3.165	4.428

Tableau A.4. Répartition des coûts d'entretien PIP de délimitation des pistes pastorales

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Commune	Pistes pastorales					
	Montant PIP	51.5	46.7	35.1	33.6	31.6
	Montant cumulé	51.5	98.2	133.3	166.9	198.5
	Entretien courant		0.2575	0.491	0.6665	0.8345
	Maintenance				1.545	1.401
	Total entretien Commune		0.2575	0.491	2.2115	2.2355

Tableau A.5. Répartition des coûts d'entretien PIP des investissements d'urbanisation

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Commune	Zones d'habitation					
	Montant PIP	500	500	500	500	500
	Montant cumulé	500	1000	1500	2000	2500
	Entretien courant		2.5	5	7.5	10
	Maintenance				15	15
	<i>S/Total entretien 1</i>		2.5	5	22.5	25
	Viabilisation villages					
	Montant PIP	49	49	49	49	49
	Montant cumulé	49	98	147	196	245
	Entretien courant		0.245	0.49	0.735	0.98
	Maintenance				1.47	1.47
	<i>S/Total entretien 2</i>		0.245	0.49	2.205	2.45
	Total entretien Commune		2.745	5.49	24.705	27.45
Autres	Zone industrielle					
	Montant PIP		50	50	2 500	2 800
	Montant cumulé		50	100	2600	5400
	Entretien courant			0.25	0.5	13
	Maintenance					1.5
	<i>S/Total entretien 1</i>			0.25	0.5	14.5
	Zone universitaire					
	Montant PIP		225	225	225	225
	Montant cumulé		225	450	675	900
	Entretien courant			1.125	2.25	3.375
	Maintenance					6.75
	<i>S/Total entretien 2</i>			1.125	2.25	10.125
	Total entretien Autres			1.375	2.75	24.625

Tableau A.6. Répartition des coûts d'entretien PIP du patrimoine bâti

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Commune	Marché hebdomadaire					
	Montant PIP		20	20	20	
	Montant cumulé		20	40	60	60
	Entretien courant			0.1	0.2	0.3
	Maintenance					0.6
	<i>S/Total entretien 1</i>			0.1	0.2	0.9
	Centre commercial					
	Montant PIP	230	230	230	230	230
	Montant cumulé	230	460	690	920	1150
	Entretien courant		1.15	2.3	3.45	4.6
	Maintenance				6.9	6.9
	<i>S/Total entretien 2</i>		1.15	2.3	10.35	11.5

	Gare routière principale					
	Montant PIP	245	245	245	245	200
	Montant cumulé	245	490	735	980	1180
	Entretien courant		1.225	2.45	3.675	4.9
	Maintenance				7.35	7.35
	<i>S/Total entretien 3</i>		1.225	2.45	11.025	12.25
	Gares secondaires					
	Montant PIP	120	120	120	120	120
	Montant cumulé	120	240	360	480	600
	Entretien courant		0.6	1.2	1.8	2.4
	Maintenance				3.6	3.6
	<i>S/Total entretien 4</i>		0.6	1.2	5.4	6
	Centre artisanal					
	Montant PIP	30	30	50	50	
	Montant cumulé	30	60	110	160	160
	Entretien courant		0.15	0.3	0.55	0.8
	Maintenance				0.9	0.9
	<i>S/Total entretien 5</i>		0.15	0.3	1.45	1.7
	Musée					
	Montant PIP					30
	Montant cumulé					
	Entretien courant					
	Maintenance					
	<i>S/Total entretien 6</i>					
	Hôtel de ville					
	Montant PIP		25	25	25	25
	Montant cumulé		25	50	75	100
	Entretien courant			0.125	0.25	0.375
	Maintenance					0.75
	<i>S/Total entretien 7</i>			0.125	0.25	1.125
	Total entretien Commune		3.125	6.475	28.675	33.475

Tableau A.7. Répartition des coûts d'entretien PIP des voiries et assainissement

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Commune	Collecteurs naturels Kla					
	Montant PIP	508	508	508	508	508
	Montant cumulé	508	1016	1524	2032	2540
	Entretien courant		2.54	5.08	7.62	10.16
	Maintenance				15.24	15.24
	<i>S/Total entretien 1</i>		2.54	5.08	22.86	25.4
	Collecteurs M'Pessoba					
	Montant PIP	10	10	10	10	10
	Montant cumulé	10	20	30	40	50

	Entretien courant		0.05	0.1	0.15	0.2
	Maintenance				0.3	0.3
	<i>S/Total entretien 2</i>		0.05	0.1	0.45	0.5
	Caniveaux					
	Montant PIP	2	7	8.5	0	0
	Montant cumulé	2	9	17.5	17.5	17.5
	Entretien courant		0.01	0.045	0.0875	0.0875
	Maintenance				0.06	0.21
	<i>S/Total entretien 3</i>		0.01	0.045	0.1475	0.2975
	Décharge d'ordure Kla					
	Montant PIP	163	163	163	163	163
	Montant cumulé	163	326	489	652	815
	Entretien courant		0.815	1.63	2.445	3.26
	Maintenance				4.89	4.89
	<i>S/Total entretien 4</i>		0.815	1.63	7.335	8.15
	Dépôts de transit					
	Montant PIP	48.02	48.07	48.02	48.02	48.02
	Montant cumulé	48.02	96.09	144.11	192.13	240.15
	Entretien courant		0.2401	0.48045	0.72055	0.96065
	Maintenance				1.4406	1.4421
	<i>S/Total entretien 5</i>		0.2401	0.48045	2.16115	2.40275
	Matériels Kla					
	Montant PIP		60	45	45	60
	Montant cumulé		60	105	150	210
	Entretien courant			0.3	0.525	0.75
	Maintenance					1.8
	<i>S/Total entretien 6</i>			0.3	0.525	2.55
	Total entretien Commune		3.6551	7.63545	33.47865	39.30025

Tableau A.8. Répartition des coûts d'entretien PIP des voies d'accès à Koutiala

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Commune	Bitumage voies existantes					
	Montant PIP	256	256	256	256	256
	Montant cumulé	256	512	768	1024	1280
	Entretien courant		1.28	2.56	3.84	5.12
	Maintenance				7.68	7.68
	<i>S/Total entretien 1</i>		1.28	2.56	11.52	12.8
	Latérisation voies existantes					
	Montant PIP	199	199	199	199	199
	Montant cumulé	199	398	597	796	995
	Entretien courant		0.995	1.99	2.985	3.98
	Maintenance				5.97	5.97
	<i>S/Total entretien 2</i>		0.995	1.99	8.955	9.95

	Bitumage nouvelles voies					
	Montant PIP	1 124	1 124	1 124	1 124	1 124
	Montant cumulé	1124	2248	3372	4496	5620
	Entretien courant		5.62	11.24	16.86	22.48
	Maintenance				33.72	33.72
	<i>S/Total entretien 3</i>		5.62	11.24	50.58	56.2
	Latérisation nouvelles voies					
	Montant PIP	132	132	132	132	132
	Montant cumulé	132	264	396	528	660
	Entretien courant		0.66	1.32	1.98	2.64
	Maintenance				3.96	3.96
	<i>S/Total entretien 4</i>		0.66	1.32	5.94	6.6
	Matérialisation					
	Montant PIP	26.95				
	Montant cumulé	26.95	26.95	26.95	26.95	26.95
	Entretien courant		0.13475	0.13475	0.13475	0.13475
	Maintenance				0.8085	
	<i>S/Total entretien 5</i>		0.13475	0.13475	0.94325	0.13475
	Total entretien Commune		8.68975	17.24475	77.93825	85.68475

Tableau A.9. Répartition des coûts d'entretien PIP d'infrastructures d'éducation et de santé

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Commune	Ecoles second cycle					
	Montant PIP	252	252	252		
	Montant cumulé	252	504	756	756	756
	Entretien courant		1.26	2.52	3.78	3.78
	Maintenance				7.56	7.56
	<i>S/Total entretien 1</i>		1.26	2.52	11.34	11.34
	CSCOM					
	Montant PIP	45	47	12	14	0
	Montant cumulé	45	92	104	118	118
	Entretien courant		0.225	0.46	0.52	0.59
	Maintenance				1.35	1.41
	<i>S/Total entretien 2</i>		0.225	0.46	1.87	2
	Total entretien Commune		1.485	2.98	13.21	13.34
Autres	Lycées					
	Montant PIP		200	200	200	200
	Montant cumulé		200	400	600	800
	Entretien courant			1	2	3
	Maintenance					6
	<i>S/Total entretien 1</i>			1	2	9
	Erection de 4 CSREF					
	Montant PIP	80	80	80	80	80

	Montant cumulé	80	160	240	320	400
	Entretien courant		0.4	0.8	1.2	1.6
	Maintenance				2.4	2.4
	<i>S/Total entretien 2</i>		0.4	0.8	3.6	4
	Hôpital					
	Montant PIP	600	600	600	600	600
	Montant cumulé	600	1200	1800	2400	3000
	Entretien courant		3	6	9	12
	Maintenance				18	18
	<i>S/Total entretien 3</i>		3	6	27	30
	Total entretien Autres		3.4	7.8	32.6	43

Tableau A.10. Répartition des coûts d'entretien PIP d'électrification et adduction d'eau

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Autres	Adduction d'eau					
	Montant PIP	594.4	445.0	205.0	135.0	93.0
	Montant cumulé	594.4	1039.4	1244.4	1379.4	1472.4
	Entretien courant		2.972	5.197	6.222	6.897
	Maintenance				17.832	13.35
	<i>S/Total entretien 1</i>		2.972	5.197	24.054	20.247
	Augmentation capacités					
	Montant PIP		10		128	32
	Montant cumulé		10	10	138	170
	Entretien courant			0.05	0.05	0.69
	Maintenance					0.3
	<i>S/Total entretien 2</i>			0.05	0.05	0.99
	Equipements électriques					
	Montant PIP	39.127	714.127	55.627	23.127	20.627
	Montant cumulé	39.127	753.254	808.881	832.008	852.635
	Entretien courant		0.195635	3.76627	4.044405	4.16004
	Maintenance				1.17381	21.42381
	<i>S/Total entretien 3</i>		0.195635	3.76627	5.218215	25.58385
	Total entretien Autres		3.167635	9.01327	29.322215	46.82085

Tableau A.11. Répartition des coûts d'entretien PIP de plateformes et centres multifonctionnels

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Autres	Plateformes multifonctionnelles					
	Montant PIP	10.85	17.35	62.1	5.1	1.5
	Montant cumulé	10.85	28.2	90.3	95.4	96.9
	Entretien courant		0.05425	0.141	0.4515	0.477
	Maintenance				0.3255	0.5205
	<i>S/Total entretien 1</i>		0.05425	0.141	0.777	0.9975

	Centres multifonctionnels					
	Montant PIP		23	7		
	Montant cumulé		23	30	30	30
	Entretien courant			0.115	0.15	0.15
	Maintenance					0.69
	<i>S/Total entretien 2</i>			0.115	0.15	0.84
	Total entretien Autres		0.05425	0.256	0.927	1.8375

Tableau A.12. Répartition des coûts d'entretien PIP de marchés à bétail

		Répartition du coût par an				
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Commune	Marchés à bétail					
	Montant PIP	20	75.1	70	55	18
	Montant cumulé	20	95.1	165.1	220.1	238.1
	Entretien courant		0.1	0.4755	0.8255	1.1005
	Maintenance				0.6	2.253
	Total entretien Commune		0.1	0.4755	1.4255	3.3535